REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

2 INDUSTRIEL DU SENEGAL (SODAGRI)

AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DU BASSIN DE L'ANAMBE

REALISATION D'UN PERIMETRE

DE 1.000 HECTARES

MARCHE Nº....

POUR L'INSTALLATION "CLEF EN MAIN D'UNE RIZERIE DE 2 T/H"

DAKAR - AVRIL 1983

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

& INDUSTRIEL DU SENEGAL

SODAGRI

AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLF DU BASSIN DE L'ANAMBE REALISATION D'UN PERIMETRE DE 1.000 HECTARES

MARCHE N°.....

POUR L'INSTALLATION "CLEFS EN MAIN" D'UNE RIZERIE DE 2 T/H

DAKAR - AVRIL 1983

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

& INDUSTRIEL DU SENEGAL/ ++

S O D A G R I

AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DU BASSIN DE L'ANAMBE REALISATION D'UN PERIMETRE DE 1.000 HECTARES

MARCHE N°

POUR L'INSTALLATION "CLEFS EN MAIN" D'UNE RIZERIE DE 2 T/H

CONVENTION

ENTRE :

La Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal, agissant au nom et pour le compte du Gouvernement de la République du Sénégal et désignée dans le présent Marché sous le vocable " SODAGRI "

d'une part,

ET

La Société OMNIA TRADING, représentée par Monsieur Luigui BERGOMI, agissant en sa qualité de Directeur de la Société OMNIA TRADING, agissant au nom et pour le compte de ladite Société et désignée dans le présent Marché sous le vocable " LE FOURNISSEUR "

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 OBJET DU MARCHE -

Le présent Marché, faisant suite à l'appel d'offres n° 003-82 du 8 Septembre 1982, a pour objet la réalisation d'une Rizerie de 2 T/H, dans le cadre du Projet d'Aménagement hydro-agricole du Bassin de l'ANAMBE, comprenant :

- le bâtiment administratif
- le matériel d'usinage
- les silos de stockage du paddy
- le magasin de stockage du riz blanchi
- le magasin de stockage des résidus d'usinage
- les accessoires de transport des produits (élévateurs, convoyeurs...)
- le matériel de conditionnement des produits finis.

: PIECES CONTRACTUELLES -

- la soumission du Fournisseur
- le présent cahier des prescriptions spéciales ci-joint
- le devis estimatif
- le mémoire sur l'exécution des travaux
- le bordereau des prix remis par le Fournisseur
- et toutes les pièces fournies lors de la soumission.

.../...

ARTICLE 3 : GARANTIE, SERVICE APRES-VENTE -

Le Fournisseur s'engage à exécuter tous les travaux dans les règles de l'Art. Une garantie décennale, conformément à la loi 63-62 du 10 Juillet 1963, Articles 449 et 451, de la Législation Sénégalaise sera appliquée sur ce type de Marché.

En outre, le Fournisseur s'engage à effectuer deux visites techniques des installation durant la période de garantie, pour faire les réglages et mises au point nécessaires et s'assurer de la bonne application des consignes d'entretion et d'utilisation. Il devra signaler à la SODAGRI les constatations faites au cours de ces visites.

ARTICLE 4 : LIEU DE LIVRAISON -

La livraison aura lieu au site du projet à Vélingara (Haute÷Casamance).

ARTICLE 5 : DELAI DE LIVRAISON -

Le délai de livraison est de 12 mois au maximum, à compter de la date de notification de l'approbation du Marché au Fournisseur.

ARTICLE 6 : MONTANT DU MARCHE -

Sur la base de la soumission du Fournisseur, le montant du présent Marché est fixé à la somme globale forfaitaire et révisable de Francs Suisses: 2.344.000 (Deux Millions trois cent quarante quatre mille Francs Suisses) et,

Francs CFA: 65.000.000 (Soixante ciráletillions de Francs CFA).

(Soil environ 451.0002000 (Svahradi cunquant alun million) franco CFA

Les prix sont révisables vils correspondent à des travaux ou fournitures effectués à Vélingara (Haute-Casamance), hors douane et hors taxes. Ils englobent la fourniture et la manutention jusqu'au lieu de livraison.

ARTICLE 8 : REVISION DES PRIX -

En cas de changement des conditions exonomiques, pendant le délai d'exécution, le montant des travaux sera révésé conformement aux dispositions de l'Article 48 du Décret ONS ANNOUNT DE LOT SE LE DU TILLI 7 Jeptembre 1987

La révision des prix devra être effectuée sur les prix d'origine définis comme étant ceux résultant de l'actualisation des prix à la date de démarrage des travaux notifiés par ordre de service pour chaque Corps d'Etat.

En cas de retard sur les délais d'exécution, la révision des prix ne pourrait avoir pour effet d'augmenter les prix éventuellement réajustés, au dernier mois de la période contractuelle. Par contre, la révision s'effectuera en faveur du Maître d'Oeuvre, soit la SODAGRI, en cas d'évolution de la conjoncture économique favorable à la SODAGRI.

8.1. - Formule de révision :

I.- Matériel:

A)- Formule applicable au matériel de pompage et tuyauterie + accessoires :

B) - Formule applicable aux moteurs et groupes :

$$P = Po (0, 10 + 0, 15 H + 0, 15 Bixe + 0, 60 S)$$
(
Ho Bixee So)

C)- Formule applicable aux prestations et montage :

$$P = Po (0, 10 + 0, 10 | Ps | db | + 0, 80 | S)$$

.../ ...

GO

Formules dans lesquelles les indices représentent :

P = Prix final

Po = Prix inital base N/offre, ler Octobre 1982

Padb= Produits et services divers B

Ho = Fonte hématite de moulage ordinaire

Bixe= Billette en goier fin

Br = Bronze en Vilgo

= Salaire hola

Les valeurs initiales, des indices sont celles en vigueur en date de la soumission du ler Octobre 1982 et les valeurs finales seront celles indiquées au moment de la facturation.

II.- Bâtiments et structures de stockage :

2.1. Pour la part payable en Francs CFA:

B)- Autres travaux, y compris forfaits pour installations :

$$\frac{P}{Po} = \begin{bmatrix} 0.10 + 0.10 & T & (100 + Ch) + 0.05 & M & (100 + Ch) + 0.20 & G \\ \hline To & (100 + Cho) & Mo & 100 + Cho) & Go \\ + 0.15 & C & + 0.15 & IM & + 0.15 & A & + 0.10 & Ex & (100 + Kex) \\ \hline Co & IMo & Ao & Exo & (100 + Kexo) \end{bmatrix}$$

2.2.- Pour la part payable en devises :

A) - Terrassement :

$$\frac{P}{Po} = 0.10 + 0.60 \ \underline{IM} + 0.30 \ \underline{Ex} \ (100 + \underline{Kex})$$

B)- Autres travaux y compris forfaits pour installations :

$$\frac{P}{Po} = 0.10 + 0.50 \ \underline{IM} + 0.10 \ \underline{LMC} + 0.30 \ \underline{Ex} + 0.10 + 0.00 \ \underline{Ex} + 0.00 \ \underline{Ex} + 0.00 + 0.00 \ \underline{Ex} + 0.00 \ \underline{Ex} + 0.00 + 0.00 \ \underline{Ex} + 0.$$

Les indices entrant dans la composition des formules de révision sont les suivants :

Po = Montant des travaux résultant de l'application des prix du bordereau

To = Salaire horaire du manoeuvre autochtone, non nourri, lère catégorie

Cho = Pourcentage de majoration pour charges sociales applicable au salaire de manoeuvre

Mo = Salaire de base d'un agent de maîtrise M3

Cho = Pourcentage de majoration pour charges sociales applicable au salaire de l'agent d'encadrement

Go = Prix du litre de gas-oil

Co = Prix de la tonne de ciment (1813) III du maleriel TP pous terrassament (1814) (1822) 2 = Indice des pris: d'utilisation du matériel en France (conortissement grasses par les englus) en grandi masse par les englus) de conduite et des dépenses de vatière son d'éngrate consommée par les englus)

= Prix du kilogramme d'acier haute adhérence, diamètre inférieur à 16 mm au Sénégal

LMCo = Prix du kilogramme rond à béton en acier Fe E40 A publié par le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics de France.

Exo = Salaire des Expatriés

Kexo = Pourcentage de majoration pour charges sociales applicable au salaire du personnel d'encadrement.

.../...

Indices publiés par la Commission des prix, Dakar au 1er Juin 1951:

Go = 106, 4 F.CFA le litre

Co = Prix de la tonne de CFA 325, Indice CIL

Ao = Prix du kg d'acier haute adhérence, Indice ARE PRIS DE F. (FA

KEXo = 85,72% (Bulletin de la Commission des Prix)

To = 140,50 F.CFA; taux horaire, manoeuvre lère catégorie A

Cho = 47,53%

Mo = 75.827 F.CFA; salaire mensuel de base d'un agent de maîtrise M3

Cho = 40,97%

Indices publiés par le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics de France au 1er Juin 1981 :

Imo = 1,5876

Exo = 127, 6

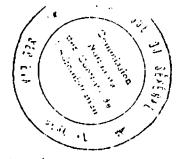
LMCo = 337,0

Pour le calcul des valeurs successives des coefficients, les opérations seront poussées jusqu'à la quatrième décimale qui sera arrondie au chiffre inférieur si la cinquième décimale est inférieure ou égale à 5, au chiffre supérieur dans le cas contraire.

ARTICLE 9 : MODALITES DE PAIEMENT --

Dès notification de l'approbation du Marché ou de la lettre de commande, le réglement se fera comme suit : conformément au cahier des charges, il sera régle 20% du montant à la commande. Cette avance fera l'objet d'un cautionnement, le reste suivant décomptes bancaires au fur et à mesure de l'embarquement du matériel de sa mise à disposition à Vélipard et de l'idvancement des travaux. Les factures de Fournisseur dument visées par la directeur Général de la SODAGRI, seront travaux aux Bailleurs de Fonds qui procederne sui réglement direct au compte du Fournisse, ouvert à la B.I.A.O. DAKAR No. June 1988 différents décomptes.

Azt 9bis Nantissement du marché



En vue du neuntinement eventuel dans de, conditions l'écées par le decret du 6 deptembre des it est stipule épile:

- 1/ le service charge de la cirtification du mais raise est de sonéget (SCDAGRI)

- 27 des capanimestron eyes de la liquidantes, au pommes alles en exéculpon du marche sont:

× a) da direction se execulpon du marche sont:

× a) da direction se les envertissements pur brigget d'équipament les la chapitues est qui 4105. 1

* b) d'office fetteral fles affaires economiques ex teri envers sur sur partires economiques de nantissements ou pubergations les Mensignements et états prevus au decret ou 6 deplembre 1965.

ARTICLE 10 : PENALITES POUR RETARD -

En cas de retard par rapport au délai convenu à l'Article 5, il sera appliqué contre le Fournisseur défaillant une pénalité dont le montant sera de 1/2500 du montant du Marché par jour de retard et ce, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure préalable.

Il est entendu que si les parties manquantes empèchent l'utilisation normale de la totalité de la fourniture, les pénalités seront calculées sur le montant de la fourniture.

Il est précisé qu'aucune prime n'est prévue en cas d'avance sur les délais fixés.

ARTICLE 11 : RECEPTION -

La réception provisoire interviendra sur la demande écrite du Fournisseur au Directeur Général de la SODAGRI au moins quinze jours avant la date présumée pour la livraison. La réception provisoire sera effectuée par une commission mandatée par la SODAGRI, après mise en route des machines faites par des Techniciens représentant le Fournisseur.

La réception interviendra également sur demande écrite du Fournisseur à ℓ l'issue de la période de garantie.

ARTICLE 12 : REGLEMENTATION -

Les textes de Dise régissant le présent Marché sont le Décret oxidus à l'apper d'offres joints au présent Marché.

ARTICLE 13 : ENREGISTREMENT -

Le présent Marché n'est pas soumis aux droits d'enregistrement.

ARTICLE 14 : CAUTIONNEMENT ET GARANTIE -

Il est demandé au Fournisseur un cautionnement définitif de 10% du montant global du Marché. Cette caution sera libérée au moment de la réception définitive soit 24 mois après la mise en service.

ARTICLE 15 : IMPOTS, DROITS & TAXES -

Le présent Marché est exonéré de taxes, droits de douanes, droits divers, redevances et impôts de toute nature et notamment TVA et TPS, présents ou futurs prévus par la Législation, les Réglements ou toutes autres du Gouvernement de la République du Sénégal et des Collectivités ou Organismes publics habilités à opérer de tels prélèvements. L'exonération de l'un quelconque des droits et taxes visés ci-dessus s'appliquera au Fournisseur et chaque matériel ou fourniture utilisés pour les besoins du présent Marché. Ces exonérations seront accordées automatiquement sur simple présentation d'une attestation de la SODAGRI certifiant que les personnes ou le matériel sont considérés au besoin du contrat. Il est précisé que les exonérations des droits et taxes auront un caractère définitif y compris pour tout le matériel remis par la suite gratuitement à la SODAGRI. Les prix ont été en effet établis dans cette hypothèse.

DISPOSITIONS GENERALES --ARTICLE 16 :

Les matériels et travaux offerts doivent être neufs et conformes à la description de l'annexe technique. La SODAGRI assistera dans la mesure de ses moyens pour solutionner les problèmes administratifs.

ARTICLE 17 : CONTESTATIONS & LITIGES -

Les litiges entre le Fournisseur et les Représentants de la SODAGRI

seront réglés à l'amiable par le Directeur Général de la SODAGRI.

Au cas où la sentence de se demver ne satisfait pas le Fournisseur, il en sera reféré aux juridictions de productions de partique de la Fournisseur. de première instanțe de

.../...

2 3 AJUT 1993 Comminusion Nationale des Contrats de des Contrats de
on sont celles définies par l'Article 101 680/ct/7 fepre nobre 1982-
Fait à Dakar, le . 191 AVR3
E PAR
LE PRESIDENT DU CONSETT D'ADMINISTRATION
LE FOURNISSEUR
OMNIA TRADING SA
CH-6900 UGANO
NTRATS DE L'ADMINISTRATION
Seance du 23 AUT 1983 AVIS FAVORABLE Commission Nationale des Contrate de l'Administration Le Préside

LE DIRECTEUR GRUERAL

LE PRESIDENT DU CONSETE D'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE LA COMMISSION NATIONALE DES CONTRATS DE L'ADMINISTRATION

Seance du 2 3 AQUI 1983

AVIS FAVORABLE

Commission Notionale des Contrale

de l'Administration

Le Préside

APPROBATION

LE PRESIDENT DU CONSETE D'ADMINIST

LE FOURNESSEUR

OMNIA TRADING

VICIO NASSEUR

AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE DES CONTRATS DE L'ADMINISTRATION

APPROBATION

APPROBATION

LE PRESIDENT DU CONSETE D'ADMINIST

LE FOURNESSEUR

OMNIA TRADING

AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE DES CONTRATS DE L'ADMINISTRATION

APPROBATION

APPROBATION

2 6 AQUIT 1983

ENREGISTRE, LE.....

APPROUVE, LE....

ARTICLE 18 : RESILIATION (DESCRIPTION

diamionapachisan. , chi decret

Les conditions de résiliation sont

LU ET ACCEPTE PAR

SODAGRI

II.- CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES:

ARTICLE 1 : DISPOSITION GENERALE :

La SODAGRI (Société d'Economie Mixte), a été charnée par le Ministère du Dévelonpement Rural, de la mise en valeur de la Vallée de l'ANAMBE. Son programme d'action débute par la mise en exploitation d'un périmètre de 1.000 ha de la phase I de l'aménagement hydro-agricole.

ARTICLE 2 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :

Le présent Appel d'Offres a nour objet la réalisation clé en main d'une rizerie de 2 T/H, comprenant en général :

- le bâtiment
- le matériel d'usinage
- les silos de stockane du maddy
- le magasin de stockage des sacs de riz usiné
- le stockage des résidus d'usinage pour le centre d'alimentation de bétail
 - les accessoires de transport des produits (élevateurs, convoyeurs, etc)
- le conditionnement des produits finis (ensachage plus empaquetage).

PRTICLE 3 : OUALITE DES SOUMISSIONMAIRES :

Le présent Appel d'Offres est ouvert à tous les Fournisseurs pouvant des surrer la fourniture de biens d'équinement et des prestations de service d'origine suisse, représentant des équipements de rizerie construits en série au moment de la passation du marché et possédant de bonnes références techniques ainsi que de bonnes garanties financières.

Le terme "Fournisseur" désigne soit un Fournisseur d'équinements de riverile agissant seul, soit un groupement comprenant le fournisseur et un/des Entrepreneur (s) conjoints et solidaires. Il est précisé que le/les entrepreneurs (s) qui ne seront nas constitués en société à la date de la signature du Marché ne nourront pas être admis comme membre (s) du groupement conjoint et solidaire (s), mais uniquement en tant que sous-traitants du Fournisseur.

OMNIA TRADING SA

Dans le cas d'un groupement, le Mandataire qui sera chargé de la coordination et de la liaison avec le Maître de l'Ouvrage et/ou son Ingérieur et qui sera le Représentant unique auprès du Maître de l'Ouvrage pendant toute la durée de l'exécution du Marché sera le Fournisseur.

ARTICLE 4 : DOCUMENTS REMIS AUX CONCURRENTS :

Le présent dossier d'Appel d'Offres comprend :

- un dossier administratif
- un cahier de prescriptions technique
- un modèle de soumission
- un modèle de bordereau des prix.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE :

Les concurrents devront joindre à leur offre une caution provisoire correspondant à 3% du montant de la soumission ou fournir une caution personnelle et solidaire choisie parmi les établissements bancaires préalablement autorisés à cet effet.

La validité de cette caution provisoire est de 180 jours à compter de la date de remise des offres.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Les concurrents sont tenus de visiter personnellement les lieux. Ils auront à apprécier sous leur propre responsabilité les conditions dans lesouelles les travaux devront être exécutés. En particulier, ils seront sensés connaître les moyens et les procédures de déchargement du port de Pakar, ainsi que l'approvisionnement en matériel sur les lieux du chantier.

ARTICLE 7: PIFCES A FOURMIR PAR LES CONCURRENTS:

Tous les documents sans excention fournis par les concurrents, seront obligatoirement rédigés en langue française. Les relations entre le Fournisseur et le Maître de l'Ouvrage s'établiront en langue française. les traductions seront certifiées.

Le système métrique sera seul utilisé.

OMNIA TRADING SA

Les concurrents devront déposer des offres conformément aux prescriptions du cahier des clauses techniques narticulières. Ils nourront proposer une ou plusieurs offres et/ou variantes en fonction des caractéristiques des équipements retenues.

Les concurrents devront fournir les pièces suivantes sous n'i cacheté comportant exclusivement l'adresse du soumissionnaire et l'indication : "PIZERIE CLE EN MAIN, DE 2 TYHEURE DE CAPACITE ".

Pour chaque soumission et/ou chaque variante proposée, les concurrents devront remettre les nièces suivantes :

- a) la soumission conforme au modèle dûment remolie et signée
- b) le cahier des prescriptions spéciales
- c) le cahier des prescriptions techniques
- d) le récepissé de dépôt de cautionnement provisoire ou une conie
- e) les pouvoirs du ou des signataires
- f) le bordereau des prix dûment rempli. Les totaux du bordereau des prix devront être arrêtés en toutes lettres également dans leurs monnaies respectives
- q) le mémoire sur l'exécution des travaux exposant :
 - . la description complète et caractéristique de l'équipement proposé y compris plans, notes techniques et notices de fonctionnement
 - . la description complète des bâtiments proposés y compris plans d'avant projet détaillé et notes techniques
 - . la liste des nièces d'usure que le concurrent propose au l'aitre de l'Ouvrage pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement nendant deux (2) ans.
 - . la liste des pièces de rechange que le concurrent tient ou se nropose de tenir en stock au Sénégal
 - . une note précisant l'aide ou'en dehors des exigences contractuelles le concurrent se propose d'apporter au Maître de l'Ouvrage nour la formation du personnel d'exploitation et d'entretien
 - . la liste et indulité du/des sous-traitants que le concurrent fera intervenir et oui devra être agréée par le Maître de l'Ouvrage
 - . les méthodes d'exécution
 - . le programme détaillé des travaux.



Les propositions de variantes devront être présentées dans la même forme que la proposition principale et accompagnées de mémoires, plans, dessins et notes de calcul définissant et justifiant les variantes proposées.

Les offres comprendront un exemplaire complet des pièces sus-mentionnées parabhé à chaque page et signé à la dernière page par le concurrent.

ARTICLE 8 : MONTANT DU MARCHE :

Sur la base de la soumission du Fournisseur, le montant du Marché est fixé à la somme globale forfaitaire et révisable de : Francs Scuistes: 2.344.000 (Decime

Ce montant résulte des prix unitaires appliqués aux quantités dans le cadre de la décomposition du prix global, et tiennent compte de toutes prestations fournitures, frais, faux frais, aléas, bénéfices, et redevances de toutes natures, de toutes obligations et sugétions.

ARTICLE 9 : CARACTERF DES PRIX :

Les prix sont révisables. Ils correspondent à des travaux, fournitures et prestations de service effectués à Vélinoara (Haute-Casamance), hors douanc et hors taxes. Ils englobent la fourniture et la manutention jusqu'au lieu de livraison.

Chaque prix sera décomposé en deux parties, la première étant exprimée en francs CFA et la seconde étant exprimée dans la mornaie du pays du Fournisseur et payable dans cette monnaie dans son pays.

Les soumissionnaires devront justifier la part en devises demandées, le Maître d'Oeuvre se réservant le droit de la discuter. A cet effet, ils devront remettre avec leur offre :

- La décomposition du montant de la part payable en devises entre les différents postes prévus notamment :
 - . location et achat de matariel
 - . frais de nersonnel
 - . frais généraux de siège
 - . frais financiers
 - . aléas, bénéfices, taxes, etc...

CMNIATION IG.S.W.

- L'état prévisionnel chiffré du matériel devant faire l'objet d'une importation temporaire au Sépénal.

ARTICLE 10: REVISION DES PRIX et Actualisation des prix.

En cas de chandement des conditions économiques, pendant le délai d'exécu-. tien, le montant des travaux sera révisé conformément aux dispositions de l'article de du Décret bassammanament 82-690 du F feptembre 1082.

La révision des prix devra être effectuée sur les prix d'origine définis comme étant ceux résultant de l'actualisation des prix à la date de démarrage des travaux par ordre de service nour chaque Corns d'Etat.

En cas de retard sur les délais d'exécution, la révision des prix ne pourrait avoir pour effet d'augmenter les prix éventuellement réajustés, au dernier mois de la période contractuelle. Par contre, la révision s'effectuera en faveur du Maître d'Oeuvre soit la SODAGRI en cas d'évolution de la conjoncture économique favorable à la SODAGRI.

8.1. Formule de révision :

1°)- Matériel :

A)- Formule applicable au matériel de nompage et tuyauterie + accessoires :

$$0 = Po[0,10 + 0,10] \frac{PSDR}{DSBDO} + 0,15 \frac{H}{Ho} + 0.03 \frac{RIXC}{Dixco} + 0,02 \frac{CU}{CUO} + 0,05 \frac{Rr}{Bro} + 0,55 \frac{S}{SO}$$

B)- Formule applicable aux moteurs et groupes :

$$P = Po \left(0,10 + 0,15 + 0,15 + 0,15 + 0,60$$

C)- Formule applicable aux prestations et montage :

$$P = Po (0,10 + 0,20 \frac{Ps db}{Ps 00} + 0,80 \frac{s}{s0})$$

OMNIA (TRATIFICO SA

Formules dans lesouelles les indices représentent :

p = prix final

Po = Prix inital

Psdb = Produits et services divers

Ho = Fonte hómatite de moulage ordinaire

Pixc = Pillette on acier fin XC

Br = Bronze en lingot

S = Salaire.

Les valeurs initiales des indices sont celles en viqueur en date de la soumission et les valeurs finales seront celles indiquées au moment de la facturation.

2°)- <u>Bâtiments et structures de stockage</u> :

2.1. Pour la part nayable en F.CFA

A) - Terrassements :

$$rac{1}{7} = 0.10 + 0.10 \frac{T}{To} \left(\frac{100 + Ch}{100 + Cho} \right) + 0.05 \frac{M}{Mo} \left(\frac{100 + Ch}{100 + Cho} \right) + 0.30 \frac{G}{G} + 0.30 + \frac{IM}{IMO} + \frac{IM}{IMO}$$

$$0.15 \frac{\text{Ex}}{\text{Exo}} (\frac{100 + \text{Kex}}{100 + \text{Kexo}})$$

B) - Autres travaux, y compris forfaits nour installations :

$$\frac{1}{6} = 0.10 + 0.10 + \frac{T}{100 + Ch} + \frac{100 + Ch}{100 + Cho} + \frac{100 + Ch}{100 + Ch} + \frac{100$$

$$+ 0.15 \frac{IM}{I^{10}} + 0.15 \frac{A}{A0} + 0.10 \frac{Ex}{Exo} \frac{(100 + Kex)}{100 + Kex0}$$

2.2. Pour la part nayable en devises :

A) - Terrassement :

$$\frac{5}{20} = 0.10 + 0.60 \frac{\text{IM}}{\text{IM}_0} + 0.30 \frac{\text{Fx}}{\text{Fxo}} \left(\frac{100 + \text{Kex}}{100 + \text{Kexo}} \right)$$

OMNIATE DING SA

B) - Autres travaux y compris forfaits nourinstallations :

$$\frac{P}{P_0} = 0.10 + 0.05 \frac{IM}{IM_0} + 0.10 \frac{LMC}{LMC_0} = 0.30 \frac{Ex}{Ex_0} + \frac{100 + Kex}{100 + Kex^3}$$

Les indices entrant dans la composition des formules de révision sont les suivants :

Po - - = Montant des travaux résultant de l'amplication des prix du bordereau :

To = Salaire horaire du manoeuvre autochtone, non nourri, lère catégorie ;

Cho = Pourcentage de majoration pour charges sociales annlicable au salaire de manoeuvre :

Mo = Salaire de base d'un agent de maîtrise M3

Cho = Pourcentage de majoration pour charges sociales applicable au salaire de l'agent d'encadrement ;

Go = Prix du litre de das-oil

Co = Prix do la tonne de ciment ;

IMO = Indice des prix d'utilisation du matériel dans le pays d'origine (amortissement, prosses réparations, entretien, renouvellement à l'exclusion du nersonnel de conduite et des dépenses de matière ou d'énergie consommée par les engins), défini et nublié nar le Moniteur du Bâtiment et des travaux Publics.

Ao = Prix du kilogramme d'acier haute adhérence, diamètre inférieur à 16 mm au Sénégal ;

LMCo = Prix du kilogramme de fer rond à béton en acter FeF40 A publié par le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics de France.

Exo Salaire des Expatriés :

Kexo = Pourcentage de majoration pour charnes sociales applicable au sàlaire du
personnel d'encadrement

OMNIA TRADING SA

ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT -

Dès notification de l'approbation du Marché ou de la lettre de commande, le réglement se fera comme suit :

- 1)- 20% de la somme contractuelle à la commande. Cette avance de démarra de fera l'objet d'un cautionnement bancaire;
- 2)- 20% de la somme contractuelle au début de la fabrication ;
- 3)- 20% de la somme contractuelle après présentation des documents d'embarquement;
- 4)- 20% de la somme contractuelle à la présentation du certificat de livraison des équipements sur le site du chantier ;
- 5)- 20% de la somme contractuelle à la présentation du certificat provisoire d'achévement des travaux, plus où moins les montants convenus pour les modifications éventuelles du Marché.

Les factures du Fournisseur dûment visés nar le Maître de l'Ouvrage et l'Ingénieur seront transmises aux Bailleurs de FondsYqui procèderont aux réglements directs :

- en devises étrangères nour la part des montants exprimés en devises étrangères auprès d'une banque proposée par le Fournisseur et acceptée par le Maître de l'Ouvrage ;

La récunération de l'avance de 20% se fera au fur et à mesure du réglement des différents décomptes.

ARTICLE 12 : IMPOTS, DROITS ET TAXES -

(1) Le présent Marché est exonéré de taxes, droits de douanes, droits divers, redevances et impôts de toute nature et notamment TVA et TPS, présents ou futurs prévus par la Législation, les Réglements ou toutes autres du Gouvernement de la République du Sénégal et des Collectivités ou Organismes publics habilités à opérer de tels prélèvements. L'exonération de l'un ouelconque des droits et taxes visés ci-dessus s'appliquera au Fournisseur et chaque matériel ou fourniture utili-

OMNITRADING SA

Ces exonérations seront accordées automatiquement sur simple présentation d'une attestation du Maître d'Ouvrage certifiant que les personnes ou le matériel sont considérés au besoin du contrat. Il est précisé que les exonérations des droits et taxes auront un caractère définitif y compris pour tout le matériel remis par la suite gratuitement au Maître d'Ouvrage. Les prix ont été en effet établis dans catte hypothèse.

- Si, dans son mays d'origine, le Fournisseur est tenu de mayer des immôts ou des taxes provenant des Travaux effectués nour le compte du Sénégal, et qu'un accord de transfert fiscal existe entre ce pays et celui du Fournisseur, ce dernier devra dans ces conditions s'acquitter de cet impôt au Sénégal.
- (2) Les matériels de construction, matériaux, équipements et fournitures qui sont acquis au Sénégal pour les besoins de l'exécution du Marché le sont en exonération de toute taxe intérieure à l'exclusion :
 - du mobilier de logements et de bureaux,
 - des fournitures de bureaux,
 - des nièces détachées et des services d'entretien concernant les véhicules légers.

Le Fournisseur, ses sous-traitants étranders et leurs nersonnels demeurent édalement soumis aux taxes internes usuelles suivantes : vignettes automobile, taxes sur les carburants et lubrifiants pour les véhicules léders, taxes sur les produits et services de première nécessité : nourriture, boissons, prestations de services courants.

ARTICLE 13 : ASSURANCES -

(1) Assurance du matériel :

A moins que le Maître de l'Ouvrage n'ait donné son approbation écrite à d'autres dispositions, le Fournisseur devra contracter, pour le matériel, une assurance au bénéfice du Maître d'Ouvrage et à son prore bénéfice conjointement. Il devra veiller à ce que chaque secteur de ce matériel soit assuré pour le montant réplie sa valeur contre toute perte, tout dommage, ou toute destruction par le feu, la foudre, un tremblement de terre, le vol, les périls de la mer et, le cas échéant, les risques spécifiés dans l'annexe, et ce, à dater de l'expédition du matériel ou de la date à laquelle ce matériel devient la propriété du Maître de l'Ouvrage suivant la première en date de ces deux éventualités, et jusqu'à leur prise de possession définitive par le Maître de l'Ouvrage.



Le Fournisseur devra, le cas échéant, à la requête de l'Ingénieur, produire la pôlice et les ouittances de primes. Toute somme à toucher aux termes de cette police sera consacrée au remplacement ou à la réparation du matériel perdu, endommage ou détruit, et ces dispositions n'affecteront en rien les responsabilités contractuelles du Fournisseur.

(2) Assurance aux Tiers :

Le Fournisseur devra, au bénéfice conjoint du Maître de l'Ouvrage de Auimome et de l'Indénieur s'assurer contre tout dommade ou préjudice suscentible de survenir, avant la prise de possession de tous les Ouvrages, à toute personne ou tout bien (autre que des biens faisant partie de l'Ouvrage), et provenant de l'exécution des Travaux ou causés par elle. Cette assurance sera contractée pour la somme et aux conditions approuvées par le Maître de l'Ouvrage le Fournisseur devra, à la requête de l'Ingénieur, produire la police et les quittances des primes.

(3) Recours en cas de non-assurance :

Au cas où le Fournisseur viendrait à manquer à son obligation de contracter ou de maintenir en état de validité l'assurance dont il est question aux termes du précédent article, le Maître d'Oeuvre sera en droit de contracter lui-même cette assurance et de la maintenir en état de validité, de verser la ou les primes correspondantes, et de déduire les sommes ainsi versées par lui des sommes dues ou à devoir au Fournisseur ou d'en récubérer le montant comme s'il s'agissait d'une dette du Fournisseur.

ARTICLE 14 : GARANTIE -

Le Fournisseur s'engage à exécuter tous les travaux dans les règles de l'Art. Une garantie décennale conformément à la Loi 63-62 du 10 Juillet 1963, Articles 449 et 451, de la Législation sénégalaise sera appliquée sur ce type de Marché.

Le Fournisseur s'engage à effectuer la réparation rapide de tout défaut provenant de la conception défectueuse, ou de matériaux défectueux ou d'une mauvaisé exécution du travail ou de toue action ou omission de la part du Fournisseur, susceptible de se produire dans les ouvrages, dans le cadre des conditions prévues au contrat et malgré une utilisation correcte des Ouvrages, au cours de la période de garantie c'est-à-dire 24 mois après la réception previsoire.

OMNIA TO DING SA

Si un tel défaut se révèle, l'Ingénieur en informera le Fournisseur et l lui communiquera par écrit la nature du défaut. Si le Fournisseur remolace ou remet à neuf une partie des Ouvrages, les dispositions du présent Article s'appliquerent à la partie des Ouvrages ainsi remplacés, comme si cette partie avait été livrée au Maître de l'Ouvrage à la date du remplacement ou de la remise à neuf.

Si un défaut n'est pas redressé dans un délai raisonnable, le Maître de l'Ouvrage aura toute l'atitude de faire exécuter le travail aux risques et périls ainsi qu'aux frais du Fournisseur, ceci sans préjudice des autres droits du Maître de l'Ouvrage vis-à-vis du Fournisseur découlant de la défaillance de ce dernier de porter remêde à ces défauts.

Si les travaux de remnlacement ou de remise à neuf sont tels ou'ils nuissent affecter l'efficacité des Ouvrages ou d'une partie de ceux-ci, le Maître de l'Ouvrage nourra, dans le mois qui suivra le remnlacement ou la remise à neuf, exiger du Fournisseur, par un avis écrit, que des essais soient effectués conformément à la procédure de l'Article 21 (Fssais au terme des Travaux).

Les présentes conditions dénérales s'appliqueront à toutes les inspections mises au point, à tous les remplacements, etc..., ainsi qu'à tous les essais s'y rapportant et effectués par le Fournisseur conformément à cette clause.

Hormis les dispositions du présent Article, le Fournisseur ne sera nas tenu responsable desdits défauts, une fois la prise de possession des Ouvrages effectuge au nom du Maître de l'Ouvrage.

droit d'accéder, pendant les heures normales de travail, à ses risques et nérils et à ses frais nour lui-même ou pour ses représentants dûment agréés dont les noms auront été préalablement communiqués par écrit à l'Indénieur, à tous les secteurs des Ouvrages, en vue d'en inspecter le fonctionnement, ainsi qu'aux documents relatifs à la marche et aux performances desdits, en vue de les inspecter et de prendre des notes. Sous réserve de l'approbation de l'Indénieur (qui ne pourra toutefois la refuser sans motif valable), le Fournisseur pourra, à ses risques et périls et à ses frais, effectuer tous les essais qu'il jugera nécessaires.

OMNIA TRABING SA

Si l'Indénieur le lui demande par écrit, le Fournisseur devra procéder à la recherche de la cause de tout défaut, toute imperfection ou erreur, sous la direction de l'Indénieur. A moins ou'aux termes des présentes conditions de défaut, cette imperfection ou cette erreur soit imputable au Fournisseur, les frais de recherche effectués par le Fournisseur, comme indiqué antérieurement, seront à la charge du Maître de l'Ouvrage. Mais si ce défaut, cette imperfection ou cette erreur est imputable au Fournisseur, et, dans ce cas, il sera tenu de réparer, rectifier et redresser ces défauts, imperfections ou erreurs à ses frais, conformément aux dispositions du présent Article.

ARTICLE 15 : SERVICES APRES-VENTE -

Le Fournisseur s'engage :

- a)- A mettre à la disposition du Maître de l'Ouvrage, pendant la période de garantie, un Technicien qualifié qui devra donner au personnel utilisateur :
 - . tous les détails techniques pour un bon entretien de l'Ouvrage
 - . tous les conseils utiles relatifs à l'entretien
 - . toutes directives de conduite.
- b)- A effectuer deux visites techniques de l'Ouvrage, durant la période de garantie, pour faire les réglages et mises au point nécessaires et s'assurer de la bonne application des consignes d'entretien et d'utilisation. Il devra signater au Maître de l'Ouvrage les constatations faites au cours de ces visites.
- c)- A garantir l'approvisionnement des nièces de rechange indispensables au bon fonctionnement de l'Ouvrage pendant cinq (5) ans. Il devra joindre une liste complète des pièces de maintenance à sa soumission en précisant leur coût.

ARTICLE 16 : CAUTIONNEMENT ET GAPANTIE -

Il est demandé au Fournisseur un cautionnement définitif de 10% du montant global du Marché. Cette caution sera libérée au moment de la récention définitive soit 24 mois après la mise en service.

OMNIATRADING SA

ARTICLE 17 : ETENDUE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES -

Le contrat couvre la fabrication, l'essai, le transport et la livraison au chantier, l'exécution, la finition, la mise en service et l'entretien des ouvrages et sauf stimulations contraires, toutes les prestations de caractère provisoire ou définitif de la part du fournisseur de main-d'oeuvre, de matériaux et de matériel, etc... exigés pour ces fabrications, essais, transport et livraison au chantier, exécution, réalisation, mise en service et entretien, dans la mesure on l'obligation de ces fournitures et prestations est spécifiée dans le contrat ou en découle normalement.

ARTICLE 18 : LIEU DE LIVRAISON -

La livraison aura lieu au site du projet à Vélingara (Haute-Casamance).

ARTICLE 19 : DELAI DE LIVRAISON -

Le délai de livraison est de 12 mois au maximum à compter de la date de notification de l'approbation du Marché au Fournisseur.

ARTICLE 20 : PENALITES POUR RETARD -

En cas de retard par rapport au délai convenu à l'Article 18, il sora annolique contre le Fournisseur défaillant une pénalité dont le montant sera de 1/2.500 du montant global du Marché par jour de retard et ce, sans ou'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure préalable.

Il demeure cenendant entendu qu'aucune prime n'est prévue en cas d'avance sur les délais fixés.

RTICLE 21(A) ESSAI EN FIN DE TRAVAUX -

Le Fournisseur donnera à l'Ingénieur un préavis écrit de 21 jours de la ate à laquelle il pourra effectuer les essais au terme des Travaux. A moins qu'un utre accord n'intervienne, les essais devront avoir lieu dans les 10 jours suivant adite date, au (x) jour (s) que l'Ingénieur aura indiqué (s) par écrit au Fournis-



Si l'Indénieur manque à fixer un jour ou une date anrès/demande lui en a été faite, ou ne fait mas acte de présence aux jour et lieu indiqués nour ces essais, le Fournisseur aura toute latitude d'effectuer ces essais en son absence es ces essais seront considérés comme ayant été faits en présence de l'Ingénieur.

Si d'après l'Ingénieur, les essais sont dûment retardés, il peut demander par écrit au Fournisseur d'effectuer ces essais dans les 10 jours qui suivent la récention de cet avis, et le Fournisseur devra faire ces essais dans ce délai de 10 Jours à un moment fixé par lui-même et communiqué à l'Ingénieur. Si le Fournisseur n'exécute nas ces essais dans les délais prescrits, l'Indénieur aura le droit de les effectuer lui-même. Tous les essais ainsi effectués par l'Ingénieur, seront aux : aux frais, et aux risques et nérils du Fournisseur, à moins que ce dernier puisse prouver que les essais n'ont pas été indûment retardés, auquel cas les essais ainsi effectués le seront aux frais et aux risques et périls du Maître de l'Ouvrage. Si une partie des ouvrages ne rénond pas aux exigences contractuelles lors des essais nour cette partie des ouvrages, ces essais devront, si l'Ingenieur ou le fournisseur le demandent, être resnectés dans un délai raisonnable dans les mêmes conditions, mais tous les frais normalement encourus nar le Maître de l'ouvrage pour la répétition de ces essais seront à déduire du prix contractuel.

ARTICLE 21 (8) RECEPTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE

La réception provisoire sera effectuée par une commission mandatée par l'Ingénieur, après mise en route des machines faites par des techniciens représen-Cont le Fournisseur. A l'issue de cette mise en route, si le Fournisseur a satishait les obligations contractuelles, un procès-verbal de réception provisoire sera établi et ce procés-verbal donnera droit au réglement correspondant.

La récention définitive/promoncée à l'expiration des délais de marantie définis à l'article 14,

Si, à un moment quelconque, avant la réception des travaux, l'Ingénieur décide, que le travail exécuté ou le matériel fourni ou utilisé nar le Fournisseur ou un sous-traitant, est ou sont défectueux, ou ne sent nas conformes au Contrat, ou que les ouvrages ou une partie desdits sont défectueux, et ne rénondent pas aux exigences du contrat (tous ces noints étant dénomnés Défauts dans la suite du

Avise par écrit, dès que possible, le Fournisseur de sa décision, en précisant le

détail de ces prétendus défauts, et où ces défauts sont censés apparaître ou s'être produits, et,

C) dans la mesure nécessaire, met le matériel incriminé à la disposition du Fournisseur,

l'Entrepreneur devra alors faire dilimence sous réserve des dispositions de l'article 19 (Livraison) et de l'article 20 (Pénalités pour retard) pour réparer à ses frais tous les défauts ainsi spécifiés. Si l'Entrepréneur n'en fait rien, l'Emploveur aura toute latitude, à la condition qu'il le fasse sans trop de délai, de prondre aux frais du Fournisseur toutes les dispositions normales qui s'imposeront pour remédier à ces défauts. Tout le matériel fourni par le Fournisseur pour remplacer le matériel défectueux devra être conforme aux exigences du Contrat, être obtenu à un prix raisonnable et, là où ce sera possible, sur une base compétitive. Le fournisseur aura le droit de retirer et de conserver tout matériel ainsi remplacé par le 11.0 aux frais du Fournisseur. M.O = Mâître de 1'Ouvrage.

ARTICLE 22 - CONTESTATIONS ET LITIGES

Tout litige ou différend relatif au Contrat ou à l'exécution des Travaux survenant entre le Maître de l'Ouvrage ou l'Ingénieur d'une nart, et le Fournisseur d'autre part, au cours des Travaux ou après leur achévement, avant ou après la rési liation, l'abandon ou la runture du Contrat, sera tout d'abord soumis à l'Ingénieur et réalé par lui. Dans les 90 jours après que son intervention aura été requise, il signifiera par écrit sa décision au Maitre de l'ouvrage et àu Fournisseur. Sous les réserves formulées ci-après, cette décision sur tout point litigieux soumis à l' Indénieur sera définitive et liera le M.O et le F. dusqu'à l'achévement des Travaux le Fournisseur devra s'y conformer immédiatement et noursuivre l'exécution des Travauxa avec toute la diligence voulue, sans tenir compte des demandes d'arbitrace éventuelles formulées par lui-même ou le Maitre de l'Ouvrage. Si, dans les 90 jours qui suivent la signification de la décision de l'Innémieur aux deux narties, ni le M.O ni le Fournisseur ne formulent de demande d'arbitrage, cette décision sera considérée comme définitive et liera le M.O et le Fournisseur. Si, dans les 90 jours anrès avoir été requis d'intervenir, l'Ingénieur ne signifie mas sa décision, ou si le M.O ou le Fournisseur n'en sont pas satisfaits, l'Employeur ou l'Entrepreneur pourront, dans les 90 jours qui suivront la signification (ou selon les cas dans les 90 jours avi suivront l'expiration de la période de 90 jours indiquée en premier lieu), exiger que la ou les questions en litige soient soumises à un arbitrage suivant les modalités indiquées ci-anrès : tous les litiges ou différends nour lesquels la décision (éventuelle) de l'indénieur n'est mas devenue définitive et contraignan-

OMNIA TRADING SA

te aux yeux des deux parties devront être réglés définitivement conformément aux Régles de Conciliation et d'Arbitrage des tribunaux de Ziguinchor par un ou plusieurs arbitres désignés conformément aux dites règles. Le ou lesdits arbitres aux ou auront entière faculté de remettre en cause, revoir et réviser toute décision, opinion, directive, attestation ou évaluation de l'Ingénieur; et n' l'une ni l'autre des parties ne sera limitée dans la procédure devant le ou lesdits orbitres aux preuves ou arguments présentés à l'Ingénieur pour obtenir sa décision. Aucune décision rendue par l'Ingénieur conformément aux dispositions oui précédent ne l'empêchera d'être cité comme témoin ni de témoigner devant le ou les arbitres sur une question concernant le litige ou le différend soumis à l'arbitrage, comme indiqué antérieurement.

ARTICLE 24 REUNION -

Au cours des travaux, des réunions nériodiques ou excentionnelles sont organisées par l'Ingénieur, soit sur le chantier, soit à Dakar, soit en tout autre lieu.

Le Fournisseur doit s'y faire représenter par le Directeur des Travaux ou tout autre personne également qualifiée et dûment déléquée.

Le représentant du Maître de l'Ouvrage participe à ces réunions.

Dans la règle, les réunions ont nour but essentiel de faire la synthèse des éléments des différents problèmes concernant la marche du chantier et de prendre les décisions nécessaires.

L'analyse de ces problèmes doit avoir été entroprise avant ces réunices. Le Fournisseur est tenu de formuler des propositions de solutions pour des décisions à prendre, notamment en ce qui concerne :

- . Le respect des programmes d'approvisionnement, cadences et travaux ;
- . Le calendrier et la consistance des dessins d'exécution et toute autre question qui nourrait se présenter dans ce domaine ;
- . Les difficultés techniques que rencontrent la réalisation du projet que l'ordonnance des travaux.

ARTICLE 25 - MAIN D'OEUVRE -

L'Entreprise est libre d'embaucher de la maind'oeuvre loçale à condition de se reférer aux réglements du service de la Main d'Deuvre du SEMEGAL.

...1.57

L'Entreprise ne doit ni importer, vendre, donner ou échanger toute boisson alonglisée ou stunéfiant.

L'Entreprise ne doit pas donner, échanger, ou transférer toutes armes ou munitions de toute sorte ou permettre ou tolérer que ces opérations soient accomplies.

L'Entreprise doit, dans les relations avec la main d'oeuvre, qu'il emploie tenir compte de toutes les fêtes officielles, jours de repos et usages religieux ou autres.

L'Indénieur neut exiger à tout moment une liste détaillée indiquant le personnel d'encadrement ainsi que les effectifs, pour chaque catégorie de main d'oeuvre, que l'entreprise emploie au fur et à mesure des Travaux sur le chantier. L'entreprise doit écalement fournir les informations relatives au Matériel de construction demandées par l'Indénieur.

ARTICLE 25 - REGLEMENTATION

- Les textes de base regissant le nrésent Marché sont :
 le decret N° 2700 de la législation sénégalaise, Les conditions internationales de contrat pour les travaux électriques et Mécaniques préparées par la fédération internationale des génieurs - Conseils (édition Juin 1978)
- Les conditions contractuelles internationales applicables aux marchos de travaux de Génie civil préparées par la fédération internationale des Ingénieurs conseils (édition mars 1977)
- Les cahiers de prescriptions spéciales et techniques du présent appel d'offre.

ARTICLE 27 - DISPOSITIONS GENERALES

Les matériels et travaux offerts deivent être conformes aux presentetions techniques. Le Maître de l'Ouvrage assistera le Fournisseur, dans la mesure de ses moyens, nour solutionner les problèmes administratifs.

ARTICLE 28 - ENREGISTREMENT

Le présent marché n'est pas sommis aux droits d'enregistrement.

ARTICLE 29 - RESILIATION

Les conditions de resiliation sont celles diffinies par l'article 105

82-600 du 7 feptembre 1882 du décret 2000 2000 2000 par de la législation sénégalaise.

ARTICLE 30 - CONSULTATION ET ACHAT DU DOSSIER

Le dossier d'appel d'offres neut être consulté au sième de la SONAGRI, 23, avenue Roume (2ă étage) à Dakar.

Il peut en être obtenu un exemplaire à l'adresse ci dessus contre versement d'une somme de 20 000 Frs CFA.

ARTICLE 31 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur est tenu nendant la durée du marché de faire élection de domicile à Dakar ou désigner sur place un mandataire agréé par le Maitre de l'ouvrage. Le fournisseur est tenu d'être présent ou de se faire représenté par une personne compétente lors des opérations de réception.

ARTICLE 31 - REMISE DES OFFRES

Les offres seront envoyées par la poste sous pli recommandé ou déposé au bureau d'Ordre Central de la SONAGRI contre récéptisé et adressées à :

Monsieur le Directeur Général

de la SODAGRI

23, Avenue ROUMF

Boita nostale №222

DAKAR/SENEGAL.

Les paquets renfermant les offres devront être cachetés et porterent de façon apparente au-dessus de l'adresse la mention suivante :

"Concours nour la réalisation clé en main" d'une rizerie de 21/H Les propositions devront parvenir à la SODAGRI avant le Lundi 25 octobre 3 11 heures.

Aucune soumission une foie envoyée ne nourra être retirée, complétée ou modifiée.

ARTICLE 22 - JUGEMENT DES OFFRES

L'ouverture des plis ne sera pas public.

Le concours sera jugé par un jury désigné à cet effet.

Les éléments pris en compte pour le junement serent notemment :

- Le mortant de la soumission et les prix unitaires
- La valeur technique du matériel proposé

- Les capacité techniques du Fournisseur et de son service après-vente
- Le programme d'exécution pour respecter les délais impartis
- Le montant des naiements à transférer hors du Sénégal.
 Le jury aura la faculté de demander aux concurrents toutes précisions complémentaires ou modifications concernant leurs offres qui leur paraîtrent nécessaires.

Les omissions, les erreurs matérielles seront rectifiées d'office par le jury.

Le Maître d'Oeuvre se réserve également la faculté de ne donner aucune suite au concours sans obligation d'indiquer les raisons de sa décision.

ARTICLE 33 - DUREE DES ENGAGEMENTS :

Les concurrents seront liés par leurs offres pendant un délai de six (6) mois à compter de la date de la remise des offres.

Le Maître de l'Oeuvre s'endage à faire connaître avant l'expiration de ce délai à chaque concurrent s'il est ou non titulaire du marché et à restituer le cautionnement des concurrents non retenus.

OMMIA TRADIGOSIA

REPUBLIQUE DU SENEGAL.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET INDUSTRIEL.

- <u>SODAGRI</u> -

AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DU BASSIN DE L'ANAMBE REALISATION D'UN PERIMETRE DE 1000 HECTARES

APPEL D'OFFRES Nº.....

Pour l'installation "clefs en main" d'une rizerie de 2T/H.

2 - CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES.

Dakar - Août 1982

OMNIA TRADUNG S

CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIOUES

I - OBJET DE L'OFFRE :

La SODAGRI (Sté d'Economie Mixte), a été chargée par le Ministère du Dévelonnement Rural, de la mise en valeur de la vallée de l'Anambé. Son programme d'action débute par la mise en exploitation d'un périmètre de 1000 ha de la phase I de l'aménagement hydro-agricole de l'ensemble du bassin.

Le présent appel d'Offres à nour objet :

- La réalisation d'une mizerie clef en main de 2T/H comprenant :
 - . le bâtiment
 - . le matériel d'usinage
 - . Les silos de stickage du paddy
 - . le magasin de stockage des sacs de riz usiné
 - . le stockage des résidus d'usinage pour le centre d'alimentation de bétail
 - . les accessoires de transnort des produits (élévateurs, convoyeurs)
 - . le conditionnement des produits finis (ensachage et empaquetage).

II - LIEU D'IMPLANTATION :

La région de l'aménagement de la Phase I du Projet se trouve dans le Bassin de l'Anambé, Dénartement de Vélingara en Haute-Casamance. Le site de la rizerie est implanté dans une région se situant à une côte moyenne de 34 m IGN et se trouvant en dehors de toute zone irriguée. Le site est libre de toute construction existante. La distance séparant le site de la route nationale N°6 Vélingara-Kolda est de 6 km.

III - FOURNITURES ET PRESTATIONS A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE :

L'énumération ci-après des fournitures et prestations à la charge de l' Entreprise est strictement limitative, dû par le caractère de l'offre. Il est demandé à l'Entrepreneur de fournir une <u>Unité de Clé en Main</u> opérant avec une capacité de 2T/H.

Les prestations à la charge de l'Entrepreneur comprennent les travaux et fournitures cités en chapître I.

OHNIA TRADILIGISA

III, - Bâtiment de production :

⊊r romata tope to the spect

Le bâtiment est divisé en deux parties abritant deux chaînes d'usinade du riz. Des locaux auxiliaires tels qu'un bureau, un laboratoire d'analyse et un local de réparation peuvent être incorporés dans le bâtiment principal.

III2 - Matériel d'usinage :

Deux châines d'appareils sont prévues pour la transformation du riz paddy. Le riz entier sera sédaré du riz brisé.

Le listing du matériel ci-dessous est très sommaire. Ceci permettra à l'Entrepreneur de mieux définir son Office clé en main.

Les caractéristiques suivantes sont à retenir :

- Canacité : 2 X 1T/H = 2 Tonnes naddy/heure ;
- Nombre d'équipe de travail à 8 heures : 2
- Canacité par équipe (44 heures par semaine et par équipe, efficience à 85% pour un paddy de 14% d'humidité) : 3.888 tonnes/équipe/année
- Capacité totale annuelle : 7.775 tonnes/Paddy :
- Riz grains blancs : 65% : 5.050 tonnes
- Son de riz : 13% 100 (144) : 1.010 tonnes
- Pertes et issues : 22% de la company : 1.715 tonnes.

La chaîne d'usinage se composera au moins des appareils suivants :

- Tramie raception grains
- Transporteurs à entraînement
- Séparateur magnétique
- Mettoyeur séparateur (nettoyeur + collecteur de poussière)
- Balance automatique
- " Décortiqueur à rouleaux
 - Séparateur de balle
 - Décortiqueur-polisseur (2 unités en cascade)
 - Trieur
 - Balance peseuse ensacheuse (2 unités)
 - Elévateurs et convoyeurs pneumatiques
- Ventilateurs aspiration
- Cyclones
 - Un générateur électrique.

OMNIA.TRADING 5.

III3 - <u>Infrastructures de stockade</u> :

III3.1 Silos de stockage du paddy :

La quantité du riz maddy à stocker avant usinade est de l'ordre de 2.600 Tonnes. Les silos devront être placés à côté de l'unité d'usinade afin de minimiser la longueur nécessaire des transporteurs.

Une aire d'extension de stockage est à prévoir afin de maintenir la flexibilité de l'installation. Chaque silo doit être équiné d'un système d'aération et d'un thermoréqulateur qui nermettront de contrôler le naddy stocké et l'aferer afin de conserver leur qualité. Les silos doivent être conçus et montés selon les rèales de l'art afin de minimiser les risques d'explosion.

Le choix définitif du type de silo n'étant pas déterminé dans le cahier de prescriptions techniques, quelque soit le système adopté (silos circulaires ou handar fermé). l'étanchéité doit être totalement assurée. Tout le matériel (élévateurs, convoyeurs, bouches, etc...) doit être protégé contre la corrosion.

III_{3.2 Manasin de stockage des sacs de riz usiné :}

Un magasin de stockage de sacs d'environ 115 tonnes de riz blanc entier et cassé est prévu dans les infrastructures. La superficie totale est de 200 m2 y compris les couloirs de circulation.

III3.8 Stockage des résidus d'usinage :

Un entrepôt pouvant contenir un stockage de 15 jours soit 100 0. de résidus est envisagé. Le remplissage se fait automatiquement grâce aux convoyeurs pneumatiques qui équipent les différents appareils de la riterie.

III3.4 Accessoires de transport des produits :

Pour assurer l'évacuation ou le transport des produits et sous-produits de production, une série d'élévateurs à modets, de transporteurs à entrainzement feront partie intégrante de l'offre.

III3.5 Conditionnement des produits :

Un système complet pour la pesée, la mise en sac et la fermeture

Older / The Control of the Control o

de sacs sera Fourni ainsi que l'emnaquetace des sachets de netits volumes (2 kg nar exemple).

Une balance automatique d'ensachage alimentée par gravité remplira les sacs avec une quantité standard de 100 kg. La balance doit être muni d'un compteur automatique qui enregistrera et indiquera le nombre de nesées.

Les sacs de riz seront cousus électriquement. Un département est prévu pour l'ensachage comprenant les équipements suivants :

- Trémie en acier zinqué
- Balance automatique
- Machines à coudre et transport des sacs
- Transport de sacs mobiles
- Elévateur mobile d'entassement
- Matériel complémentaire tel que des balances portatives, des diables pour déplacer les sacs, etc...

Un local de réparation des sacs de jute de 8 m2 est prévu car une moyenne de 50 à 100 sacs auront à être réparés tous les jours.

IV - SYSTEMES AUXILIAIRES :

a) Système de communication interne :

Un système de communication est prévu et recommandé pour un complexe industriel. Il doit être adanté à l'ensemble du complexe reliant les autres de-partements tels que la rizerie, l'installation semencière, les magasins.

h) Système d'extincteurs :

Un système d'extincteur d'incendies doit être fourni. Ces extincteurs seront adantés à toutes sortes d'incendies, panier, bois, liquides inflammables, caoutchouc et incendies électriques, etc...

c) Système de fumigation :

Pour mieux conservér les produits à stocker un système de fumination est donc préconisé pour l'ensemble du complexe industriel.



V - MATERIEL DIVERS :

Le netit matériel et accesoires nour les équinements majours seront fournis par l'Entreprepeur.

- 1) Tuyauterie en acier, joints à brides, écrous et boutons nour tous les élévateurs à godets.
- 2) Tout l'asphalte et ciment de calfatage nécessaire nour calfater les trêmies et les coffres.
- 3) Indicateurs de niveau des produits stockés.
- 4) Cônes et cadros intermédiaires et autres acdessoires nour le montage des systèmes d'aération nour les silos.
- 5) Des ocrous et boulons de toutes tailles nocessaires nour le montage de baques en tôles (murs), de toits, de fonds en trêmie, etc...
- 6) Cadres en acier complet nour tous les cyclones (ramasse-noussière) comprenant tout le tuyautage, les angles et les raccordements aux net-toyeurs nécessaires.
- 7) Raccordements en acier entre les transporteurs d'alimentation et les silos d'attente aussi bien que les raccordements entre les silos et les transporteurs de récupération.
- 8) Câbles de retenue, godets réversibles, et cadres en acier nour les élévateurs à godets.
- 9) Installation électrique complète pour toute l'usine.

VI - AMENAGEMENT DES ABORDS :

L'ensemble des installations formant la rizerie est établi à l'intérieur d'une enceinte clôturée par un orillage de 2 mètres de haut. Les aires de circulation autour des bâtiments et des silos. Sont constituées par une plate-forme de latérite compactée permettant aux véhicules lourds de circuler par tous les temps. Leseeaux de pluie sont évacuées par une ceinture de capiveaux.

VII - DISPOSITIONS GENERALES

- a) Le Fournisseur devra tenir en considération les trois volets de l'and pel d'offres à savoir :
 - Fourniture de l'Equipement
 - . Montage de l'équipement
 - Génie civil (batiments, etc...)

OMMIY INVOING

- b) Les dimensions des batiments du complexe industriel sont à titre indicatif et ne doivent en aucune manière interférer dans le choix de l'équinement et leurs dispositions.
- c) Un Incénieur est prévu pour la surveillance et le contrôle de l'exécution des travaux et de dla mise en route de la Rizerie.

OMNIA TRADING SA

APPEL D'OFFRE

POUR L'INSTALLATION "CLEF EN MAIN" D'UNE RIZERIE DE 2 T/H

Omnia trading società anonima

\$6

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 238362 Telex 79072 omni ch

Je soussigné LUIGI BERGOMI agissant en qualité de DIRECTEUR de l'Entreprise OMNIA TRADING SA dont la siège social est à LUGANO VICOLO NASSETTA 2 SUISSE.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier d'Appel d'Offres pour la fourniture clé en main et sa mise en route, d'une rizerie de 2 T/H au site du Projet.

Après m'être rendu sur les lieux, que je déclare avoir reconnus et parfaitement reconnaitre;

Me soumets et m'engage à exécuter les dits fournitures et travaux pour le montant net, global forfaitaire et révisable de TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE Frs SUISSE (3.600.000) ou : Frs CFA 600.000.000 (SIXCENT MILLIONS) dans un délai de 12 mois à compter de la date de notification de l'acceptation de mon offre.

Les sommes dues par la SODAGRI pour l'exécution de ces travaux me seront réglées par virement au Compte No. 1113 ouvert à CAISSE RAIFFEISEN 6932 BREGANZONA.

La présente offre est irrévocable et valable pour une période d'aumoins de six (6) mois.

NB./ En exonération des droits et taxes d'entrée au SENEGAL, le montant de mon offre est ramené à la somme de SIXCENT MILLIONS F.CFA.

Je m'engage à fournir à première réquisition et

300

21. OMNIA THE DING SA

2/.....

Omnia trading società anonima

dans les 5 jours, la liste du matériel, machines, et matériaux entrant dans l'exécution des travaux et susceptibles d'être exonérés, ainsi que les factures proforma correspondantes, la SODAGRI faisant son affaire de l'obtention des lettres d'exonération.

my in

Fait à Lugano, le 21 octobre '82

OPINIA TRADING SA

OMNIA TEX,DINGISA

Fonsieur le Directeur Général de la SODAGRI

D & K A P. Sémégal A l'attention des membres de la Commission de Depouillement

Lugano, le 21 Octobre 1982

Omnia trading società anonima

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 238362 Telex 79072 omni ch

Monsieur le Directeur Général,

au es où notre Société serait declarée adjudicataire du présent marché consacré à la ricerie, nous consentons à accorder une remise du 5% (cine pour cent) sur le montant global de notre soumission evaluée à CFA six cent millions (Six cent millions de Francs CFA).

Veuillez croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de notre plus haute considération.

OMNIATERADING SA

h

Lugano le 22/03/1983

Omnia trading società anonima

SODAGRI

23, Avenue Roume DAKAR — Republique du Sénégal Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 238362 Telex 79072 omni ch

A l'attention de M. le Directeur Général Mama DABO

Monsieur,

Faisant suite aux differentes reunions tenues dans vos bureaux après avoir serieusement consideré votre requête, nous vous confirmons que notre Société accepte de s'aligner au montant total, que vous nous avez indiqué, de Frs. CFA 510.618.645 comme par devis estimatif ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations les plus distinguées.

Le Directeur Général Luigi BERGOMI

OWNIA TRADING SA Vicold Nassella 2 CH-6900 EUGANO

K

DEVIS ESTIMATIF

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 2383 62 Telex 79072 omni ch

L	ESCRIPTION	DU	MATERIEL	

MONTANT F.CFA

I. - CONSTRUCTION

I.1- BATIMENT ET AUTRES TRAVAUX DE GENIE CIVIL

92.690.548

1.2- STRUCTURE DE STOCKAGE

110.630.433

II - EQUIPEMENTS

I.1-MOULINS A RIZ

(2 chaines à 1 T/H chacune) 141.601.948

I.2-EQUIPEMENTS DES BATIMENTS

49.612.675

1.3-EQUIPEMENTS DES STRUCTURES .

DE STOCKAGE

66.557.006

T.4 GUTTLLAGE SPECIAL POUR

ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS

26.027.118

I - PIECES DE RECHANGE ET D'USURE

17.275.037

-DIVERS ET IMPREVUS

6.223.876

- COUT TOTAL DES INSTALLATIONS

510.618.645

ntant global en Francs CFA de toutes les fournitures et les frais CFA + Frs S) taux de convertissement: 1 Fr S = 164,76 Frs CFA

Lugano le 4/04/1983

SODAGRI

23, Avenue Roume DAKAR - Republique du Sénégal Omnia trading società anonima

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 238362 Telex 79072 omni ch

A l'attention de M. le Directeur Général Mama DABO

Monsieur,

Nous vous communiquons que la OMNIA TRADING s.a. a ouvert une relation bancaire à la B.I.A.O. siège centrale à Dakar au numero de compte: 36.014.615 W

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.-

Le Directeur Général Luigi BURGOMI

CH-690 (NASHAIO)

A

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 236362 Telex 79072 omni ch

Déclaration concernant les pouvoirs du signataire.

Nous cértifions par·la présente que Monsieur Luigi
Bergomi, 1947, est le président du conseil d'admi
nistration de notre société et il est par consequant
autorisé à signer l'appel d'offre pour l'installation " clef en main " d'une rizerie de 2 tonnes/heure.

Lugano, le 21 octobre 1982

OMNIA TRADING S.A.

R. Poltera

Propogeon II 21.10.1982

Certifico lo celloscrillo negrafado comusidad de comusidad neclaración della denta política política en code necestre en in ma prosecula da cultura.

Polloro Grenato, 1920 qui dissilutato e da me persundensila

trio es de della antigationale etala

Miller and P

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 238362 Telex 79072 omni ch

DECOMPOSITION DES PRIX

Tous les prix exprimé en francs suisses se décomposent de la façon suivante:

-	Achat	du materiel	50	%
	Transp	ort marittime	20	%
	Frais	de personnel	15	
-	Frais	generaux de siege	10	
	Frais	financiers	3	%
****	Taxes	etc.		
			2	10

100 %

g. co

OMNIA TRADING SA

II Installation de préparation de riz 2 t/h

se composant de :

8

1 SILO JOURNALIER

en construction d'acier

capacité : 30 m3

Largeur 3,5 m Largeur 2,0 m Hauteur 3,5 m

avec cadre porteur pour une hauteur de sortie de $2,5~\mathrm{m}$,

1 VIS TRANSPORTEUSE ET DE DOSAGE 935,042

à spirale intégrale

DN 150 mm, longueur totale de l'auge 3,5 m, moteur-réducteur N = 1,1 kW, n = 23,5 m 69 t/min.

Construction métallique se composant de :

Auge avec brides chanfreinées pour l'appui du couvercle, couvercle à côtés chanfreinés, parois frontales avec corps de paliers à bride en fonte et avec paliers à rouleaux, hélice montée sur tuyau d'acier, avec tourily lons tournés pour le palier et la commande ainsi qu'avec moteur-réducteur à engrenages droits incorporé, à deux étages, exécution avec pieds, entièrement fermé et étanche à la poussière.

2 INDICATEURS A NIVEAU

type FTC 730 220 volts, 50 per.

9 .

OMNTA PRAPING S.A.

26'515...

1 halfa se co

10

1 TAMISEUR HORIZONTAL A HAUT RENDEMENT 708-2

avec 2 garnitures selon désir.

Le châssis du tamiseur en tôle d'acier soudée avec ouverture de contrôle, le châssis autobalanceur sur 4 ressorts en caoutchouc, les cadres de tamis en aluminium, dégommage du tamis fin par boules en matière plastique, la commande par volants d'inertie actionnés par courroles trapézoidales depuis un moteur triphasé N = 1,5 kW, 930 t/min., 380 volts.

1 SEPARATEUR A AIR

pour le dépoussièrage des produits.

En exécution toute métallique avec éclairage 220 volts, des clapets de régulation de vent et bride de raccordement pour l'aspiration ainsi qu'un clapet de régulation de produit pour une alimentation régulière.

38 1095 .--

11

1 SEPARATEUR

type 600 avec cadre porteur

1 GROUPE D'ECLUSE VERTICAL

se composant de :

écluse type 300/240/6, corps robuste, flasques latérales et roue cellulaire en fonte, avec moteur-réducteur 0,75 kW, 380 volts, directement accouplé, avec plaque de montage commune en acier avec trous de fixation.

1 VENTILATEUR CENTRIFUGE A HAUTE PRESSION

type LT 3la

avec moteur N = 4 kW, n = 3000 t/min., 380 volts

OMNIA PARING S.A.

Construction toute métallique, carcasse en tôle d'acter, avec tubulures d'aspiration et de refoulement y compris brides et contrebrides, support de moteur, roue à ailettes fabriquée selon procédé spécial:

Moteur à courant triphasé, avec pieds, entièrement fermé et étanche à la poussière.

Ventilateur complètement monté, avec roue à ailettes fixée au bout de l'arbre du moteur et ayant subi un équilibrage statique et dynamique.

161980. --

12 BANCS DE SACS

se composant de :

- 4 bancs de sacs pour une tubulure et support 9 bancs de sacs pour deux tubulures et support
- 22 TUBULURES D'ENSACHAGE

932.604

avec clapet et bride de raccordement ronde, diamètre de la tubulure 245 mm.

Construction en exécution solide avec clapet d'acier et levier à poignée avec boucle pour sacs.

14'330.--

1.3 CONDUITS D'ASPIRATION

pour le pré-nettoyage, en tôle d'acter galvanisée

se composant de :

tuyaux droits DN 350, coudes, clapets de régulation à main, pièces de raccordement, collets et brides.

61820....

OMNIA TRADING S.A.

Pos. Gegenstand . Prois Fr 1.4 1 VIS EN AUGE à spirale intégrale debit 2 t/h, p.s. 0,6 t/m3 DN 1.50 mm, longueur totale de l'auge 3,0 m, inclinaison 15°, 1 entrée, 1 sortie moteur-réducteur N = 0,75 kW, n = 62 t/min., avec accouplement Auge avec brides chanfreinees pour l'appui du couvercle, couvercle à côtés chanfreines, parois frontales avec corps de paliers à bride en fonte et avec paliers à rouleaux, hélice montée sur tuyau d'acter, avec tourillons tournés pour le palier et la commande ainsi qu'avec moteur-réducteur à engrenages droits incorporé, exécution avec pieds, entlèrement fermé et étanche à la poussière. 15 942.012 1 AIMANT PERMANENT DN 375 mm carter en acier amagnétique au chrome-nickel se composant d'armoire avec cadre d'entrée et d'écoulement, orifice d'entrée de l'air, aimant permanent avec champ de force de haute pulssance sur toute la largeur intérieure pour l'élimination optimale de parties métalliques magnétiques, incorpore à une porte oscillante avec fermeture étanche à la poussière au moyen de poignées de serrage. 16 1 ELEVATEUR A GODETS .. type 250/120 débit 2 t de riz par heure ... hauteur totale 9,5 m moteur-réducteur de commande N = 1,1 kW, n = 135 t/min., 380 volts exécution comme décrit souppour, Ll 1055, ---

ARADING S.A.

17 1 BALANCE

type VG 4 pour céréales p.s. 0,65

avec pré-dépot

contenu : environ 800 litres en exécution tôle d'acier, avec 2 indicateurs à niveau type FTC 730

Spécifications de la balance :

döchargement à la fois : 10 kg débit horaire

: max. 3 - 3,5 t

suivant genre de

produit

avec balance romaine à fléaux égaux, dispositif d'entrée spécial d'un système très sûr et avec clapet de fond travaillant sans dérangements,

avec un dispositif de sécurité nouvel, qui assure un vidange sans restes du récipient de pesage,

étalonnable, contrôlable et réglable, en construction robuste, fabrique selon la plus nouvelle technique de pesage, en très bon matériel, fabriqué pour service continu, avec dispositif compteur pour l'enregistrement des déchargements faites.

Revêtement en töle d'acier avec tubulures de raccordement d'aspiration

contacteur

actionnement magnétique pour le levier de verrouillage du clapet de fond du réciplent de

dispositif compteur électrique de 4 chiffres, dans l'armoire de commande de la balance

charge de connexion électrique : 60 VA

quantité d'air d'aspiration nécessaire

: 3 m3/min. avec una pression statique de 4 mid.

avec trémie de sortie

OMNIA TRADINO S.A.

17'185. ---

	Pos. Gogenstand	Preis Fr.
1	8 1 ELEVATEUR A GODETS	1
	type 250/120 débit 2 t/h de riz hauteur totale 10,5 m moteur-réducteur de commande N = 1,1 kW, n = 135 t/min., 380 volts	
	exécution comme pos. 2.	11'440
19	1 MOULIN A ECOSSE	
	en construction d'acier fondu, pierres à décortiquer muni d'une couche de silicium-corindon, diamètre de la pierre 1400 mm, moteur 5,5 kW.	39'660
20	1 ELEVATEUR A GODETS	
	type 250/120 , débit 2 t/h de riz hauteur totale 10,5 m moteur-réducteur de commande N = 1,1 kW, n = 135 t/min., 380 volts	
	exécution comme pos. 2.	11'440
21	1 SEPARATEUR D'AIR DE CIRCULATION	
	pour séparer les écorces des graines, en construction d'acier, avec ventilateur et moteur de commande, selon dessin T.2915, moteur 3 CV.	26'405
22	1 PNEUMATIQUE DE PRESSION	
	se composant de :	
1/2	ventilateur type HTM 7 avec moteur N = 1,5 kW, n = 3000 t/min.	
	conduite de refoulement \$ 80 mm	
	OMNIA PRADING S.A.	41675

Pos.	Gegenstand	Prela Fr.
23	1 ELEVATEUR A GODETS	
	type 250/120	
1	débit 2 t/h de riz	
	hauteur totale 10,5 m moteur-réducteur de commande N = 1,1 kW,	_
	n = 135 t/min., 380 volts	
	in and opinion, soo vestor	
	exécution comme sous pos. 2.	11:440
24	CONTRACT ON THE PARTY.	
24	TRIEUR DE PADDY	
	en exécution d'acier fondu,	
	36 chambres dans 3 étages,	
	commande 3 kW	891130
25	J. 131 JULY MINING A CODEMC	
23	1 ELEVATEUR A GODETS	
	type 250/120	*
	débit 2 t/h de riz	
6	hauteur totale 10,5 m	
	moteur-réducteur de commande N = 1,1 kW, n = 135 t/min., 380 volts	
	11 - 155 C/MIN., 500 VOICS	x) x(f)
	exécution comme sous pos. 2.	11,440
26) FIFTH WELL & CODENS	# H N
20	1 ELEVATEUR A CODETS	
	type 250/120 .	
	débit 2 t/h de riz	
	hauteur totale 10,5 m	
	moteur-reducteur de commande N = 1,1 kW,	
	n = 135 t/min., 380 volts	
	exécution comme sous pos. 2.	
	eneddenen oonan pont n	11/440
27	1 PASSAGE D'AFFUTAGE	
	750	
	diamètre 750 mm, machine entièrement en	
	acier et en fonte, avec cone garni d'un mélange de silicium-corindon, moteur 7,5 kW.	9
	, moteur 7,5 kW.	371675.
	\bigwedge	

OMNT TRADLING S.A.

Pos.	Gegenstand	Preis Fr.
28	1 ELEVATEUR A GODETS	
	type 250/120 débit 2 t/h de riz hauteur totale 10,5 m moteur-réducteur de commande N = 1,1 kW, n = 135 t/min., 380 volts	
	exécution comme pos. 2.	11/440
29	1 PASSAGE D'AFFUTAGE	
	exécution comme pos. 27.	37'675
30	1 ELEVATEUR A GODETS	
	type 250/120 debit 2 t/h de riz hauteur totale 10,5 m moteur-réducteur de commande N = 1,1 kW, n = 135 t/min., 380 volts	¥1
	exécution comme pos. 2.	11/440
31.	1 TAMISEUR	
	type 1000 avec cadre porteur	301255:
32	1 ELEVATEUR A GODETS	
	type 250/120 débit 2 t/h de riz hauteur totale 10,5 m moteur-réducteur de commande N = 1,1 kW, n = 135 t/min., 380 volts	
	exécution comme pos. 2.	11/440
33	1 TRIEUR	£
	en construction d'acier avec cadre et moteur 1,5 kg	211230

OMNIN TRADING S.A.

1.1	Pos. Gegenstand	
'	Pos. Gegenstand	
		Prois Fr.
3	4 1 ELEVATEUR A GODETS	
	type 250/120	*
	débit 2 t/h de riz	
	hauteur totale 12 m	
	moteur-réducteur de commande N = 1,1 kW, n = 135 t/min., 380 volts	
	execution comme sous pos. 2.	12/020
2		0.0,
3.5	935.002	
	ă spirale intégrale	
	debit 2 t/h, p.s. 0,6 t/m3	
	DN 150 mm, longueur totale de l'auge 4.5 m,	
	1 - entree. I sortie	
	moteur-réducteur N = 0,75 kW, n = 62 t/min., avec accouplement	
	exécution comme sous pos. 14.	5'035
36	1 CHAMBRE DE RAPARTITION 932.084	n 7
	à commande pneumatique	
	DN 150 mm	
	execution comme sous pos. 3	
		1'765
37	1 VIS EN AUGE 935.002	
	à spirale intégrale	
	débit 2 t/h, p.s. 0,6 t/m3	
	DN 150 mm,	
	longueur totale de l'auge 3,0 m, l Entrée, l sortie	
	moteur-réducteur N = 0,75 kW, n = 62 t/min.,	
	947 CO. 2004 PARCO.	(
	execution comme sous pos. 14.	4/195
		and add at the property
	OMNIA TRADUNG S.A.	

	Jan	

Pos	. Gegenstand	
		Prois Fr.
38	1 SILO	
	en construction tôle d'acier, avec cadre	
	Longueur : 3,0 m Largeur : 1,2 m Hauteur : 5,1 m avec trémie	
	avec l indicateur ă niveau plein type	
	FTC 730	15/580
39	1 ELEVATEUR A GODETS	
40	type 250/120 debit q t/h de riz hauteur totale 12,0 m, moteur-réducteur de commande N = 1,1 kW, n = 135 t/min., 380 volts exécution comme sous pos. 2. 1 STLO en construction tôle d'acier, avec cadre	12'020
	Longueur : 3,0 m Largeur : 1,2 m Hauteur : 5,1 m avec trémie capacité : environ 14 m3	
	avec 1 indicateur ă niveau plein type FTC 730.	151580
1	The state of the s	

OMNEX TRADENG S.A.

Po	s. Gegenstand
	Prola Fr.
41	2 VIS TRANSPORTEUSES ET DE DOSAGE 935.042
	à spirale intégrale
	DN 150 nm, longueur totale 3,5 m, moteur-réducteur N = 0,75 kW, n = 62 t/min.
	execution comme sous pos. 8 9'620
42	1 BALANCE D'ENSACHAGE
	type VBA pour l'ensachage de riz dans des sacs de 50 - 100 kg avec tubulure d'ensachage, boucle d'en-
	sachage, dispositif compteur et support. 9'785
43	1 MACHINE A COUDRE LES SACS type 2200A longueur du point constante par un transport en haut et en bas combiné, longueur du point réglable, y compris un électro-moteur 220 volts, 50 per. 1 RUBAN A COUDRE LES SACS longueur 3 m largeur 4 m 14/410
	VARIANTE
	1 STATION A COUDRE LES SACS "FAN 1000"
	l colonne télescopique, exécution standard, pour direction "à droite-à gauche", tête réglable dans la hauteur par une coue à main, moto-frein 380 volts, commande 2,5 amp., 50 pér., 1/4 CV, boîte de commande incl. commande pour ruban transporteur.

thatthe s.A.

OMNTA

Pos.	Gegenstand	Prois Fr.
	l machine à coudre les/sacs "Union Special", exécution avec 2 fils Kl. 2200, avec double-transport, transformée pour commande à courrois dentée, un coupeur pour le fil, pneumatique. 1 RUBAN A COUDRE LES SACS Fr. 23'640	
44	1 PETITE STATION D'ENSACHAGE	
	pour des sacs de 2 kg	
	incl. appareil pour fermer les sacs	49'000
	1 INSTALLATION D'ASPIRATION	
45		*
	se composant de :	
	2 cyclones type 400	
	l ventilatuer HT 35.10, moteur 15 kW, n = 3000 t/min.	
	2 écluses 200/165-4	23 240
46	CONDUITS D'ASPIRATION	e e
ě	pour la rizerie, en tôle d'acier galvanisée, se composant de tuyaux droits DN 350/150/80, coudes, clapets de régulation à main, pièces	
	de raccordement, collets et brides.	33'530
47	TUYAUTERIE	
	pour la rizerie et l'installation de silo se composant des tuyaux nécessaires DN 120, anneau tendeur, segments, pièces de raccorde- ment et matériel de fixation.	67,050,

OMNIZETRADIN S.A.

48

1 ARMOTRE DE COMMANDE POUR LA RIZERTE ET L'ENTREPOT

Grandeur environ $1000 \times 3000 \times 400 \text{ mm}$ en execution tôle d'acier

Avec - schéma synoptique peint là-dessus - l touche "secours - arrêt"

Installé :

Interrupteur principal de l'installation et contacteurs de manoeuvre avec groupes de sécurité pour

- 36 moteurs de 0,76 5,5 kW pour machines
- 13 indicateurs à niveau
 - 7 vannes pneumatiques, électro-pneumatique
- 13 interrupteurs finaux
 - 2 clapets de changement de direction, électropneumatique
 - 2 commandes pour balances

tout câblé sur bornes, exécution tropicalisée.

Avec différentes touches lumineuses, palpeur et lampes de signalisation montés directement dans le schéma synoptique.

Le dispositif mesureur de température pour l'entrepôt peut être installer dans la face.

CABLES ELECTRIQUES ET MATERIAL DE L'INSTALLA-TION ELECTRIQUE

pour la rizerie et l'installation de silo

Les connexions de câble sont prévues de l'armoire de commande jusqu'aux moteurs et aux éléments de commande, incl. conduites de câbles et matériel d'installation.

Cáblage et branchement des moteurs, indicateurs à niveau, vannes et éléments de commande pour la livraison de Meyer AG selon l'offre,

OMNIA MADING S.A.

49

de l'armoire de commande centrale jusqu'aux différentes positions.

sans :

- haute tension
- transformateur
- distribution basse tension
- Eclairage

Durée du montage

: 5 semaines

Groupe de montage : 2 moteurs de Meyer Temps de travail : 44 heures/semaine

: 2 moteurs de Mayer AG

Pour les heures de travail normales, heures de voyage et d'attente, instructions

sans déplacement sans frais de voyage

total pos. 48 + 49

1 INSTALLATION POUR MESURER LA TEMPERATURE LA HALLE DE STOCKAGE

Nos installations sont examinées et admises

se composant de :

- 8 boîtes de fond BD 81 (fonte, peut être soudée ou vissée avec la poutre)
- 8 appareils de suspension pour mesurer la température, cable armé avec du fil en acier avec revêtement anti-statique, longueur 15 m avec tête de suspension et oeillet d'arrêt, câble mesureur avec 4 lieux de mesure.
- l AGRO-switchbox, armoire en acier étanche à l'eau et à la poussière pour le raccord de 8 appareils de suspension pour mesurer à 4 lieux de mesure
- l armoire de commande principale, modèle Agro Comfort, armoire en acier étanche à l'eau et à la poussière

1.41360 . --

CADING S.A.

50

Pos.	Gegunstand •	Prois Fr.
51	INSTALLATION D'AIR COMPRIME	
	pour une pression de service de 6 - 8 bar, avec séchage de l'air	15'010
	4 A	
52	SUPPORTS DIVERS	
	pour passages à écosse et passage d'affutage, balances, récipients, trieur, cyclones, tamis	41'270
F 2	10 PTARTIE	
53	10 DIABLES	
	en exécution tubes d'acier bandages en caoutchouc force portante 150 kg	1'710
54	1 ELEVATEUR A SACS	and the second
	mobil hauteur de levée 1,5 m avec électro-moteur 1,1 kW	6'695
55	1 BALANCE, STATIONAIRE	
	type 2001	
	Construction en tôle d'acier soudée, robuste, gris claire, muni de vernis protecteur, étanche à la poussière et à l'eau.	
	Indication : système de mesure avec in-	
-	dication rapide et de pré-	
	Cadran : 100 kp répartition 100 g lisibilité 50 g	
	Plateforme: 600 x 600 mma	61565,
	Option:	
	Exécution galvanisée pour elima tropicale,	
	OMNIA TRYPING S.A.	

Pos. Grigonstand Prois Fr. avec chauffage dans la têta d'indication contre la condensation de l'eau Prix supplémentaire 56 MATERIEL DE MONTAGE pour la rizerie et l'installation de silo Matériel de fixation comme vis, goujons, petits supports, brides, joints, manchettes etc. ainsi que tous les éléments de raccordement entre les différentes positions. 63'890. ---Total II Installation de préparation de riz pos. 8 - 56 L'219'555.--OMNIA MADING



SODAGRI

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRE CFA

A l'attention de la Société OMNIA TRADING S.A.

Dakar, le 26 Mars 1983

Réf. Nº 055/MD/Nfg

Objet : Adjudication du lot n° 3 ---- Rizerie

Messieurs,

La Commission de dépouillement réunie en sa dernière séance du Mardi 22 Mars 1983, au siège de la SODAGRI vient de décider de vous déclarer adjudicataire provisoire du lot n° 3 - Rizerie pour les deux raisons suivantes :

1)- Votre offre était bien classée ;

2)- Selon des informations du crédit mixte suisse, l'origine du matériel que vous nous proposez remplit les conditions prévues par la convention signée entre la République du Sénégal et l'Office Fédéral des Affaires Etrangères, à savoir l'origine du matériel suisse.

Cependant, la Commission demande à la SODAGRI, pour réaliser d'importantes économies de ramener votre offre de son montant initial de 570 Millions à 400 Millions CFA environ, en différant certains équipements dont l'utilisation ne pourra être optimum que dans 3 ou 4 ans.

C'est ainsi que nous vous demandons de réduire de moitié la capacité des silos de stockage d'une part, de faire des économies sur les transporteurs d'alimentation de ces silos d'autre part. En outre, remplacer le conditionnement de sac jute de 100 kgs par un ensachage en PVC triple feuillet de 50 kgs.

Nous atteignons en ce moment-là un montant global de l'offre de 416 Millions CFA environ. Afin de rendre la riserie totalement autonome en alimentation énergétique, nous vous demandons de prévoir deux groupes électrogènes de 100 KW chacun.

.../ ...

Nous vous signalors que dès que nous recevrons votre devis estimatif modifié, nous préparerons les Marchés pour vous les faire signer, avant envoi dans le circuit administratif.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.



BANCA DI CREDITO E COMMERCIO S.A.

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 238362 Telex 79072 omni ch

LISTE DES CHANGEMENTS FAITS POUR REDUIRE LE MONTANT TOTAL

A Frs CFA 451.197.440 SOIT Frs S 2.344.000 ET Frs CFA 65.000.000

Reduction du MAGASIN DE STOCKAGE DE RIZ usiné
Reduction du STOCKAGE DE RESIDU D'USINAGE
Elimination du SYSTEME DE TRANSPORT DES SACS MOBILE
Elimination du SYSTEME DE COMMUNICATION
Reduction de la longueur des VIS SANS FIN et des ELEVEURS
Fourniture extra des GROUPES ELECTROGENES

Nous n'avons pas reduite la <u>CHAINE DE PRODUCTION</u> mais nous avons adjouté la separation PADDY comme demandée Le tout comme mieux detaillé dans le projet et le plan annexé.—

NIATE ADING SA Vicolo Massetta 2 1 0000 LUGANO

.В.

K

	j-		
	Soumission 25/10/1982	Alignement comme demandé par SODAGRI	Offre fimale reduite comme par let. SODAGRI 26/03/82
I - CONSTRUCTION			<u></u>
I 1 - BATIMENTS ET AUTRES TRAVAUX DE GENIE CIVIL	107.964.000	92.690.548	46.476.000
I 2 - STRUCTURE DE STOCKAGE	128.860.000	110.630.433	92.380.000
II - EQUIPEMENTS			
II 1- MOULINS A RIZ	164.934.000	141.601.948	157.284.000
II 2- EQUIPEMENTS DES BATIMENTS	57.787.80 <mark>0</mark>	49.612.675	34.714.000
II 3- EQUIPEMENTS DES STRUCTURES DE STOCKAGE	77.524.200	66.557.006	62.313.600
II 4- OUTILLAGE SPECIAL	30.315.840	26.027.118	3.295,200
JII - PIECES. DE RECHANGE ET USURE	20.121.600	17.275.037	18.123.600
IV - DIVERS ET IMPREVUS	7.249.440	6.223.876	4.647.600
IV 1- GROUPES ELECTROGENES			31.963.440
	594.757.680 (- 5%)*		
	570.000.000	510.618.645	451.197.440
okanizasansas bi,			
分的基本 essetta 2 /			

DEVIS ESTIMATIF

===============

TION DU MATERIEL

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 238362 Telex 79072 omni ch

MONTANT F.S.

-			
_	CONSTRUCTION		
1	BATIMENT ET AUTRES TRAVAUX DE		
	GENIE CIVIL	30.000.000	100.000
	STRUCTURE DE STOCKAGE	10.000.000	500.000
-	EQUIPEMENTES .	22	
	MOULINS A RIZ		
	(2 chaines à 1T/H CHACUNE)	9.000.000	900.000
	EQUIPEMENTS DE BATIMENTS	10.000.000	150.000
1	EQUIPEMENTS DES STRUCTURES	77 F 1 1	
÷	DE STOCKAGE .	3.000.000	360.000
	OUTILLAGE SPECIAL POUR ENTRETIEN		
5	DES EQUIPEMENTS		20.000
	PIECES DE RECHANGE ET D'USURE		110.000
_	GROUPES ELECTROGENES		194.000
_	PERSONNEL D'INSTRUCTION ET DE		
	FORMATION	WW 604 UN	
-	COUT TOTAL DES INSTALLATIONNES	62,000.000	2.334.000
-	DIVERS ET IMPREVUS	3.000.000	10.000
	COUT TOTAL	65.000.000	2.344.000
T(OTAL PAYABLE EN F.CFA SOIXANTE CI	NQ MILLION.	

TOTAL PAYABLE EN FRANCS SUISSES DEUX MILLIONS TROIS CENT QUARANTEQUATTRE MILLE.

MONTANT F.CFA

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 2383 62 Telex 79072 omni ch

MEMOIRE SUR LA FOURNITURE DES MATERIAUX ET L'EXECUTION DES TRAVAUX

La maison Omnia Trading qui presente l'offre en qualité de soumissionaire recevera la équipments pour les deux chaines de la maison Meyer SA, Soleure dont un dépliant est inclus à cette offre.

Four les achats relatifs au Bâtiment et aux silos les fournisseurs seront:

de maison Marchi SA de Bioggio, qui depuis so ans est présente sur le marché Suisse dans le domaine de la charpenterie metallique et la maison H. Giger AG, Romanshorn pour les travaux du Génie Civil.

L'ensemble des matériels et des services sera suisse.

La maison Spedag AG, Bâle, sera l'expéditeur de toutes les marchandises.

Une partie du materiel (ciment, sable, eternit, briques etc.) sera acheté directement au Sénégal.

Constaté qu'il ya une différence entre l'art. 8 "Montant du marché" où la somme

GUNATEADING SA

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 238362 Telex 79072 omni ch

globale forfaitaire est indiquée comme "forfaitaire et révisable" et le modèle de soumission où le montant net global est prévu "forfaitaire et non révisable" on estime necessaire préciser que dans notre offre le montant global est révisable sur la base de la formule de révision indiquée dans l'article 10 du cahier des préscriptions spéciales.

OMNINTRADING SA

OMININADING SA

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tcl. (091) 238362 Telex 79072 omni ch

AIDE TECHNIQUE EXTRACONTRACTUEL

Nous vous proposons de entrainer en Suisse, pendent un mois, les techniciens suivants à notre charge:

- 1) 1 Mechanicien pour l'entretien des la chaine et des moteurs.
- 2) 1 Technicien pour le management et la condution de la riserie.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SODAGRI

AMENAGEMENT HIDRO - AGRICOLE

DU BASEIN DE L'ANAMBE

REALISATION D'UN PERIMETRE DE 1000 HECTARES.

- RIZERIE DE 2 T/H -

Omnia trading società anonima

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 238362 Telex 79072 omni ch

RELATION TECHNIQUE

1) PREAMBULE

La présente étude générale et la relative offre concernant l'installation "clefs à la main" d'une rizerie de 2 ton/h pour "L'AMENAGEMENT HIDROAGRICOLE DU BASSIN DE L'ANAMBE, REALISATION D'UN PERIMETRE DE 1000 HECTARES-PHASE 1".
L'établissement et ses constructions se trouvera a Haute-Casamence à cheval sur les départements kolda et Velingara.
Four l'étude du projet il a été tenu compte de toutes les indications générales concernant les accès, les conditions climatologiques, les caractéristiques du sol, la nécessité d'alimentation avec énergie électrique ainsi que des prescriptions appliciales et tecniques contenues dans l'APPEL D'OFFRES.

) CONTEHU DE L'ETUDE

L'étude comprend tous les composants qui font objet d'un établissement complet pour le traitement du ris. ILS sont:

- oeuvres en béton et ciment armé du bâtiment;
- structure métallique et couverture de l'immeuble;
- silos pour le stockage du riz brut;
- installation de soulèvement et de mise en mouvement du riz;
- installation pour travailler le riz:
- dépôt de stockage du riz traité:

OMMIA TRADINCIPA

-2/......

- dépôt de stockage des déchets.

Les anhexes:

1) - dessin DO. - 01;

2) - dessin DO. - 02;

3) - dessin DO. - 03;

 4) - description de l'installation de soulèvement et mise en mouvement;

5) - description de l'installation de traitement.

Costituent partie intégrante de la présente étude et illustrent d'une manière detailleé l'emplacement des bâtiments sur le terrain choisi ainsi que le fonctionnement
des installations et de chaque outillage, non seulement,
mais également les structures telles que les fondations
en ciment armé et les charpenteries métalliques.

3) PHILOSOPHIE GENERALE

Dome la ridaction de l'étude ont été prises en considération latter les préscriptions et les demandes contenues dans l'AP-rel d'OFFRES lenquelles ont reçu réponse sur la base de notre expérience et des tecnologies les plus modernes connues dans le domaine du traitement du riz.

Les espaces ont été conçus de manière de permettre un déroulement rapide et efficace de toutes les opérations sans oublier les voies d'accès depuis les routes de communication et l' accès à la rampe de déchargement pour le stockage et l'expèdition. On a en même temps évité d'occuper complètement la place à disposition afin de pouvoir disposer de zenes pour les stationnements, les dégagements et la restauration. En outre, le tout a été projeté de sorte de consentir de doubler l'installation de production en cas de nécessité. Le rammement et le soulevèment du riz soit pour le stockage dans les silos soit pour l'acheminement vers l'usine puis pour le stockage dans les dépôts sont entièrement mécanisés grâce à l'utilisation d'alimentateurs à vis et d'élevateurs à godet. L'étude nous a suggéré, étant donné l'entière confiance que assure l'installation proposée, de opter



Omnia tradina società anonima

Omnia trading società anonima

pour une solution à une ligne de 2 ton/h au lieu de la solution à deux lignes de 1 ton/h chaqune. Ceci permet une position plus facile et économique des installations et une manutention moins coûteuse. En même temps la nécessité de pièces de rechange pourra être limitée et le prix de l'offre contenu.

Ce choix a permis de simplifier sensiblement soit le plan d'ensemble des bâtiments soit les structures de génie civil soit les installations de ramenement et traitement.

Pour le choix des matériaux de construction ont été adoptés les critères suivants:

- structure, machines, parties mécaniques, réalisées avec des élements modulaires de sorte de faciliter le transport et le montage réduisant ainsi au maximum les temps de travail sur le chantier;
- facilité de construction des différentes parties de l'ensemble et reduction au strict nécessaire les coûts de manutention;
- possibilité de trouver sur place une partie des matériaux, surtout pour les tamponages latéraux, internes et de couverture.

4) DESCRIPTION SOMMAIRE DU FONCTIONNEMENT

Les veihicules des fournisseurs de la rizerie s' arrêteront prés de la trémie d'alimentation du élévateur à godets pour décharger le paddy.

4/....

OMERS TO SELECT

Omnia trading società anonima

Les godets souleveront automatiquement le paddy et chargeront l'alimentateur a vis pour le remplissage des silos qui se trouvera a environ 12 mètres du sol. Les silos fonctionnent comme zone de stockage du matérial brut et comme alimentateurs de la vis logée sous la dalle de fondation.

Cette seconde vis d'alimentation porte le paddy à l'élévateur à godet qui cette fois-ci alimente par chute, au moyen d'un tuyan métallique, la trémie posée an bout de l'installation de préparation du riz.

Après toutes les opirations de préparation, le riz scra posé, ensaché et stocké dans une zone voisine au quai d'expédition du produit fini. Dans cette zone est prévu un stockage jusqu'à la hauteur consentie par la structure de couverture (8.00 m environ).

Le transport des sacs jusqu'à cette hauteur peurra être effectué moyennant des bandes de transport à rampe mobile.

Dans lamême zone, mais dans un compartiment séparé, pourront être stockés les déchets de l'usinage destinés au ravitaillement du bétail.

Vu la quantité de céréales à travailler il a été prévu de pouvoir évacuer dans des délais trés brefs les produits (riz et déchets).

La dimension des zones de stockage a été calculée en consèquence. En cas d'une période prolongée de accumulation il est possible de prévoir des espaces supliméntaires de stockage à réaliser par des simples marquise ou hangars.

Il ne faut pas oublier, non plus, que les déchets constituent un excellent combustible qui peut être utilisé, entre autre, pour la production d'energie électrique (le fonctionnement décrit ci-dessus est visualisé par le dessin DO. 01.).

OMNIA TRADING

Omnia trading società anonima

Chaque partie de l'immeuble et les différentes installations seront accessibles en n'importe quel instant; l'élévateur à godets sera complètement couvert d'un carter en tôle; la vis de ravitaillement des silos aura lelong de toute sa longueur une passerelle métallique; chaque silo sera muni d'un échellon situé près de la passerelle d'inspection de la vis d'alimentation; enfin la vis de décharge sera entièrement couverte par un carter facilement démontable.

5) STRUCTURE DE LA CONSTRUCTION

Conformément à la philosophie générale une série de choix ont été operés dans le projet de la structure de l'immeuble dans lequel seront logés les installations et les stockages.

5.1) Fondations

A la suite des indications fournies à travers les documents de l'APPEL d'OFFRES (POINT 1.4) on a admis une capacité de charge utile du terrain de 1 kg/cm2. Ce terrain doit être nivelé, tandis que le déblaiement de fondation devra atteindre une quote de 0,30 m par rapport à la surface obtenue et cela dans les limites de la surface occupée par l'immeuble.

Trois creusements en tranchée seront réalisées en correspondance des colonnes de la construction et des parois des silos (voir dessin DO. 03).

La tranchée centrale devra contenir, outre le cordon de fondation de la paroi interne des silos, le tunnel où sera posée la vis (voir dessin DO. 03).

OMNIA TRADING

Omnia trading società anonima

En correspondance de la décharge du paddy et du départ des colonnes à godet du ravitaillement des silos devra être creusée une fouille d'environ 4.00 x 5.00 m sur 4.00 m de profondeur.

Dans les creusements de fondation seront jetés 10 cm de béton maigre environ pour former le fond sur lequel seront posées les armatures des fondations en béton armé. Ces fondations seront réalisées par de cordons continus à poutres renversées en correspondance des structures portantes verticales et par une semelle liant les cordons périmetrals au cordon central.

Celui-ci costitu en même temps la base où sera posé le plancher de la zone de travail, de stockage et des silos.

L'immeuble sera entouré d'un trottoir ayant la largeur de 1 m environ.

Les cordons seront armés en tant que poutre.

La grande dalle aura une armature formée d'une double grille en ronds à béton d'acier. Les autres parties en béton recevront une armature apte à supporter les charges et surcharges et le fluage du béton.

La grande dalle de fondation aura une pointure longitudinale entre la zone des silos et la zone d'usinage et stockage et, si nècessaire, un numero des pointures transversales, telles d'empêcher des fissures dues à des actions thermiques et au fluage.

Enfin scront à prévoir, en numero suffisant, les boulons ancrage nécessaires à la jonction des structures métalliques en élévation avec les fondations et les installations.

5.2) Structure portante

La structure portante soit verticale soit orizontale sera réalisée en acier avec des profilés à chand de production normale préfabriqués en format faciles à transporter et à monter sur place avec des boulons. Les sondures seront évitée et de toute façon limitées aux cas strictement nécessaires. Les piliers portant

Omnia truding società anonima

la couverture seront réalisés avec des profilés à chand. Les parvis longitudinales des silos constituront, elles aussi, partie portante la couverture et seront réalisées avec des tôles en acier renforcées par des nervures et avec des profilés à chand. La structure orizontale portant la couverture sera réalisée avec des poutres réticulées, de manière à former des supports appropriés aux tamponnements. Seront utilisés des profils à L et à C. L C Toute la structure portante sera donc convenablement contreventée.

Les parois des silos, en particulier, costituent par leur structure auvent pour tout l'immeuble dans ses directions orthogonales. Ce contreventement sera completé lelong des colonnes avec un champ rigide convenable (voir dessin DO. O3).

Les profilés en acier seront protéjes par une couche d'impression et une de vernis avant d'arriver sur le chantier. Dès que les structures seront montées, elles serontrotondées où manquera la pellicule de protection.

5.3) Tamponnements

Les parois des silos constitueront le tamponnement vertical de la partie du bâtiment pour laquelle elles constituent en même temps la partie portante. Pour le tamponnement des autres parois seront utilisés des blocs en ciment pouvons de deux trous qui peuvent facilement être faits sur place. Avec le même matériel seront réalisés les cloisons murs de repend interne de la zone où se trouvent les bureaux, les laboratoirs et la petite usine. La couverture de cette zone pourra être réalisée par une dalle en ciment armé de l'épaisseur de 15 cm.

Les tamponnements de couverture seront réalisés par des feuilles ondulées en ciment - amiante ancrées à la structure métallique se trouvent dessous.

Ornnia trading	società	anonima
----------------	---------	---------

Afin de permettre l'illumination de la zone silos seront inserées dans les pans longs deux bandes d'ondulé translucide de la largeur de 1 m ayant la même longueur que le pans. Toutes les structures et les installations externes seront protejées par des feuilles de
ciment - amiante ou par des tôles métalliques zingnées
ou vernies.

5.4) Planchers et finissages

Les planchers des silos, des zones d'usinage et stockage, des bureaux et du trottoir qui entoure l'immeuble seront finis avec un mélange de ciment et du matériel, de résilience à trouver, si possible, sur place.

Les surfaces des zones pour piétons devront être travaillées de sorte qu'elles ne soient pas glissantes.

Les murs en blocs de ciment pourront être finis par un crépi travaillé à la taloche.

5.5) Menuiseries métallique

Les portes qui donne acces à l'immeuble seront fixées par des profilés métalliques ancrés aux structures portantes et de tamponnement perimétrales et seront réalisées avec des tôles métalliques convenablement renforcées par des profilés en acier.

Les fenêtres auront des cadres en métal réalisés avec des profilés de production normale, dont les pentures seront fixées à des coutre - châssis du même matériel ancrés aux structures portantes et aux tamponnements en blocs de ciment. Toutes les menuiseries seront préfabriquées et recevront une couche d'impression et de peinture avant d'arriver sur le chantier.

Les fenêtres seront complètées par des vitres dont l'épaisseur dépendra des dimensions. Elles seront munies d'une grille pour garantire la sécurité de la main d'oeuvre.

9/.....
OMNIA TRADILIGICA

9/					
0/				•	

Omnia	trading	società	mount

6) INSTALLATION ELECTRIQUE

L'installation électrique sera réalisée selon les normes de sûreté en vigueur afin de garantir une installation perfaite.

Les conduites électriques seront posées dans des cannelures et serviront à alimenter toutes les machines et les installations d'usinage et éclairage. Est prévu un tableau de commande central muni des installations automatiques de sûreté et qui sera enbranché à deux groupes électrogènes de 100 KW comme prévu par l'APPEL d'OFFRES.

Toutes les pièces de l'installation électrique, moteurs et machines y compris, seront conçus pour les conditions climatiques des tropiques.

7) DERATISATION

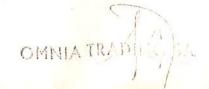
Dans l'étude relatif à la realisation de la rizerie on a prevu d'employer des appareils deratiseurs pour prevenir l'infestation des dêpot. Une brochure du system proosée est jointe . Le prix de ce systeme est compris dans le montant total de l'offre.

8) SYSTEME DE EXTINTEURS

Un système de huit extinteurs (bouteilles de anhydride carbonique) est compris dans le montant total.

9) SYSTEME DE COMUNICATION INTERNE

Un système de six parlophone a été prevu.



Omnia trading società anonima

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 2383 62 Telex 79072 omni ch

PIECES DE RECHANGE

Qte Description

- 2 Cônes pour blanchisseurs
- 1 Tourcône
- l Appareil pour garnir et équilibrer les cônes
- 200 Barres de caoutchouc, 4 series de tole perforée pour blanchisseur et rondelles pabilliatrices.
- disques pour decourtineur.

Plusieurs materiaux pour le revêtement des cônes et des disques. En général: pièces de rechange pour deux année de travail selon liste conseillée par les fournisseurs de chaque machine, (voir moteur, élévateurs, alimentateur à vis. etc).

OMNIA TRADING SA

Omnia trading società anonima

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 238362 Telex 79072 omni ch

GROUPES ELECTROGENES

Nous avons noté que vous avez prevu une paire de groupes électrogènes de 100 kw chacun pour l'alimentation en energie électrique.

Au cas ou vous n'auriez pas éncore acheté les deux groupes électrogènes, nous vous proposons les deux groupes (production suisse) au prix de Francs Suisses 97.000.=(quatreventdixseptmilles) chacun, rendu Velingara.

OMNIA TRAPING SA

Oninia trading società anonima PROGRAMME DES TR	Ανλυχ
Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 238362 Telex 79072 omni ch	Mols Essais final Acceptation par l'Ingenieur
	Completement D)
Tests des machines 10	Completement couverture, tamponnement et installation electrique
8	Debut installation chaines D)
Sur chantier B)	commencement couverture, tampon- nement et installation electique
Arrivée à Dakar B) 6	Completement montage A)
Expedition des machines B) Arrivée sur chantier A)	⊶ Debut montage Λ)
Arrivée à Dakar A)	* Completement du beton
Expedition de la charpenterie et des silos	Completement des excavations debut du beton
2	
	Etablissement du chantier
Dalat de la fabrication o	for the state of t

CH-6902 Paradiso-Lugano Telefono (091) 54 24 31 Viale G. Cattori 10 Casella postale 24 Code Peterson 3rd Ed.

Telex 79383-79319 Telegramma Bankredit Cc postale 69-6301



BANCA DI CREDITO E COMMERCIO SA

KREDIT—UND KOMMERZ-BANK AG BANQUE DE CREDIT ET DE COMMERCE SA CREDIT AND TRADE BANK LTD

Vs. rif.

Ns.rd. CG/gt

5 Avril 1983 ·

Maison SODAGRI 23, Avenue Roume B.P. 222

DAKAR / SENEGAL

à l'attention de M. le Directeur Mama Dabo

Objet: lot. No. 3 - rizerie -

Messieurs,

prémis que la Maison Omnia Trading S.A., Lugano a obtenu l'adjudication de la forniture d'une rize rie selon Votre lettre du 26.3.83, fotocopie de laquelle est annexée à la presente contre-signée de notre part

prémis que dans le délai de 30 jours dépuis la signature du marché, le marché même sera soumis à l'Office Fédéral des Affaires Etrangères pour l'approbation

prémis que le marché, en cas d'adjudication à la Maison Omnia Trading S.A., réglera les paiements à la Maison Omnia Trading SA, de la façon suivante:

- 1- 10% de la somme contractuelle à la commande. Cette avance de démarrage fera l'objet d'un cautionnement bancaire;
- 2- 20% de la somme contractuelle au débout de la fabrication;
- 3- 30% de la somme contractuelle après présentation des documents d'embarquement;

Foglio -2- letteradel 5 Avril 1983 a SODAGRI / SENEGAL

- 4- 20% de la somme contractuelle à la présentation du certificat de livraison des équipements sur le site du chantier;
- 5- 20% de la somme contractuelle à la présentation du certificat provisoire d'achévement des travaux, plus ou moins les montants convenus pour les modifications éventuelle du marché;

nous nous engageons irrévocablement, avec la présente, à émettre un performance bond d'un montant de

FR.SV. **274.000.--**

en Votre faveur dans l'intéret de la Maison Omnia Trading S.A. pour la bonne exécution et l'exacte livraison des oeuvres envisagées dans le marché. Notre engagement d'emis sion de performance bond est subordonné au préliminaires en épigraphe, c'est à dire que l'Office Fédéral des Affaires Etrangères donne sa approbation au marché et au financement relatif, que la Societé des Banques Suisses, dans sa qualité de chef de file du syndacat des banques suisses et gérant des fonds federaux, ait executé prealablement le paiement chez nos guichets et en notre faveur de la premiè re tranche, prévue à la commande.

Notre performance bond aura valeur jusqu'au 24.me mois de la mise en service.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

MANCA DI CREDITO E COMMERCIO S.A.

Annexe: cité

SODAGRI

23, Avenue Roume Boite Postale 222 DAKAR

REP. DU SENEGAL

A l'att. de M. le Directeur Général M. Dabo

Omnia trading società anonima

Vicolo Nassetta, 2 CH-6900 Lugano - Switzerland Tel. (091) 238362 Telex 79072 omni ch

Lugano, le 8 Avril 1983

Ref.: 126/OT/LB/mc

Nous nous référons à Votre lettre du 26 mars 1983 dont nous Vous rémercions vivement.

Selon Votre demande nous avons révisé notre projet sans bien entendu le modifier.

Comme vous pouvez constater dans les plans ci-inclus (projet silos et hangar, projet rizerie, diagramme de fonctionnement) que nous Vous soumettons pour Votre approvation, nous avons eliminé tout equipement qui etait complémentaire et nous avons réduite la capacité des silos.

Comme Vous pouvez bien voir la construction dans son ensemble n'a toutefois rien perdu de sa fonctionnalité ni de sa valeur globale.

Les equipements -dont au projet et schéma joints- seront les sui-

A. Equipements

- 1 Nettoyeur
- 1 Cyclone Ø 800 mm.
- 1 Separateur magnetique
- 1 Balance de circuit
- n. 2 Decortiquer à rouleaux avec separateur de balle
- n. 2 Decortiquer polisseur



Omnia trading società anonima

- n. 1 Cylindre trieur
- n. 1 Balance-peseuse-enchasseuse (kg. 2)
- n. 1 Balance enchasseuse (kg. 50/100).
- n. 1 Nettoyeur separateur
- n. 1 Separateur paddy
- n. 1 Ventilateur cyclone

B. Transporteurs

n. 10 Elévateurs au service de la rizerie.

C. Silos et depôts

- n. 1 Depôt sur le nettoyeur de mc. 1.
- n. 1 Silos pour riz blanchì, de m. 2,50x2,50 H=m. 2,00 tremie

D. Tuyauteries

E. Transporteurs pour silos

- n. 1 Vis chargement silos, Ø 200 mm. longeur ml. 24,00 avec n.8 vannes à main
- n. 1 Vis de reprise silos, Ø 200 mm. longeur ml. 25,00 avec n.2 vannes à main
- n. 1 Vis alimentation élévateur chargement silos, Ø 200 mm.,longeur ml. 4,50 avec n. 1 vannes à main
- n. 1 Vis alimentation rizerie, Ø 200 mm., longeur ml. 5,00 avec n.l vannes à main
- n. 1 Elévateur silos, hauteur ml. 14.

Omnia trading società anonima

Par suite de Votre demande nous pouvons vous fornir deux groupes électrogènes de 100 KWA chacun aux prix de Frs. 194.000.=.

Veuillez trouver ci-joint le devis estimatif revisé selon le nouveau projet.

La date base des prix reste bien entendu celle du jour de soumission de l'appel d'offre, soit 25 octobre 1982.

Toujours à Votre disposition nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments les plus distinguées.

Vich : Nassella/2

CH = 6000 EUGANO

... Bergomi